

# LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

56 ème ANNÉE - NUMÉRO 800

06 SEPTEMBRE 2002 - 150 Francs CFA

À L'ÉCOUTE ...



LE DÉSIR EFFRÉNÉ  
D'ACCUMULER DES  
RICHESSES  
EMPÈCHE D'ENTENDRE  
LE CRI ALARMANT  
DE PAUVRETÉ DE  
POPULATIONS ENTIERES

À l'occasion de la XXIIIème Journée mondiale du Tourisme, qui sera célébrée dans l'Église le 27 septembre prochain, sur le thème « Écotourisme, clé du développement durable », le Pape Jean-Paul II a adressé le Message suivant à toutes les personnes de bonne volonté :

1. La célébration de la Journée mondiale du Tourisme, qui se tiendra le 27 septembre sur le thème « Ecotourisme, clé du développement durable », m'offre l'heureuse occasion de rappeler certaines réflexions sur le phénomène de la mobilité humaine, qui s'est beaucoup développé au cours des dernières décennies, touchant désormais des millions de personnes. Le tourisme permet de consacrer une partie du temps libre à contempler la bonté et la beauté de Dieu dans sa création, et, grâce au contact avec les autres, il aide à approfondir le dialogue et la connaissance réciproque. Le temps libre et la pratique du tourisme peuvent de cette façon combler le manque d'humanité qui se manifeste souvent dans l'existence quotidienne.

L'Écriture Sainte considère l'expérience du voyage comme une occasion particulière de connaissance et de sagesse, car il place la personne en contact avec des

(Lire la suite à la page 10)

DASSA-ZOUMÈ : PÈLERINAGE MARIAL NATIONAL 2002

## UNE SYMPHONIE DE GRATITUDE AVEC LA DÉDICACE DU SANCTUAIRE NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX D'ARIGBO

« Portez, levez vos frontons,  
Élevez-vous, portez éternelles  
Et le roi de gloire fera son entrée ! »  
(Ps 23,7).

Sur fond de recueillement sans pareil, s'élève en symphonie vers la cité sainte, la multitude des voix des filles et fils pèlerins de l'Éternité. Conversés au pied de la grotte Arigbo de Dassa-Zoumè, ils viennent de partout — Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Nigeria, Togo et, d'ailleurs — offrir, à Dieu par Marie, le bouquet de leur gratitude et de leur espérance.

C'était les 24 et 25 août 2002. Grand enthousiasme des cœurs mais aussi profonde ferveur des âmes. Tant l'événement, de portée nationale et internationale, sur les collines de Dassa-Zoumè, magnifie la foi du peuple béninois sur le chemin de la grande fraternité humaine et ecclésiale. Oui, la gratitude de la dédicace d'un sanctuaire exalte aujourd'hui la joie de vivre la grande fraternité de la quarante-huitième rencontre

(Lire la suite à la page 6)



Nouvelle statue de la Vierge Marie installée dans le sanctuaire Notre-Dame-de-la-Paix

## MORALISATION DE LA VIE PUBLIQUE HALTE AUX INTIMIDATIONS DE CERTAINS BÉNINOIS INDÉLICATS

(Lire nos informations à la page 12)

AFFAIRE DITE « FRAIS DE JUSTICE CRIMINELLE »

## DES JOURNALISTES DÉCRIÉS PAR L'UNION NATIONALE DES MAGISTRATS DU BÉNIN (UNAMAB)

L'affaire dite « Frais de justice criminelle » éclatée courant 2001 a fait couler et continue malheureusement de faire couler beaucoup d'encre et de salive. Dans cette affaire, on se souvient, plusieurs magistrats, en complicité avec des agents des Finances et autres, auraient détourné des milliards de nos francs. La suite, personne ne l'ignore. Ils sont un certain nombre de présumés coupables à limer leurs dents

contre les barreaux en prison depuis quelques mois. Du coup, les magistrats sont mis sur la sellette. Et des conférences en ont fait leur chou gras. La probité des magistrats est alors mise en cause par plus d'une personne. Et de fait, toutes sortes de commentaires vont bon train avec pour toile de fond la mise en cause de tout le corps de la magistrature considérée comme pourri. L'UNAMAB est ensuite accusée

de noyer l'affaire. La Cour suprême est, elle, mise à l'index.

Au regard du traitement de cette affaire de justice par les mass médias, affaire sans nul doute sensible, l'UNAMAB est montée au créneau. Un point de presse est fait par son président, Jean-Baptiste Monsi, le 02 septembre dernier, en la salle

(Lire la suite à la page 2)

## L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

# AFFAIRE DITE « FRAIS DE JUSTICE CRIMINELLE » DES JOURNALISTES DÉCRÉS PAR L'UNION NATIONALE DES MAGISTRATS DU BÉNIN (UNAMAB)

(Suite de la première page)

d'audience « D » du tribunal de première instance de Cotonou. Pour lui, les informations véhiculées par certains mass médias ne reflètent en rien la réalité. Aussi, le président de l'UNAMAB a saisi l'occasion pour faire le point sur l'instruction de cette affaire dite « Frais de justice criminelle ».

Sans commentaire, nos lectrices et lecteurs ont, ci-après, la déclaration de l'UNAMAB :

1 (...)

2. L'inculpation et la détention préventive de quelques magistrats, courant décembre 2001 et janvier 2002 pour faux et usage de faux ont suscité et continué de nourrir les commentaires les plus divers.

3. D'aucuns ont vu en ces poursuites, un démenti cinglant au bureau exécutif de l'UNAMAB qui, dans un précédent point de presse, le 03 août 2001, aurait défendu l'indéfendable, profité des menaces et ainsi manifesté son intention de « noyer l'affaire ».

4. À la suite de ce désaveu, soulignent les commentaires, le bureau exécutif confus se serait muré dans un silence... assourdissant, en dépit des sollicitations dont il a été l'objet pour s'expliquer.

5. Mais une simple relecture du point de presse du 03 août 2001, notamment le paragraphe 8, achèvera de convaincre de l'inanité de ces remarques. Nous soulignons, en effet, que nos « observations ne procédaient nullement de quelque intention malveillante, notamment celle d'entraver le bon déroulement des investigations », et qu'elles n'étaient non plus « l'expression d'une volonté d'apporter une protection à quelque abuse, préjudiciable que soit ». Nous terminons en indiquant que « quindi les responsabilités auraient été formellement établies, force devrait réster à la loi ».

6. Il faudra ajouter que dans le même temps, d'autres font le reproche au bureau exécutif d'avoir failli à sa mission en n'ayant pas défendu les collègues et en les ayant conduits à l'abattoir!

7. Certains, estimant être les héritiers de cette sacrause affaire, ont exprimé les craintes de voir les magistrats exercer contre eux des représailles.

8. Il est pourtant notoire que le pot aux roses était déjà découvert par le ministère des finances et de l'économie et que la nouvelle était largement répandue avant que ces personnes ne s'en fussent saisi et n'eussent commencé à la traîner de manière peu objective.

9. D'autres ont choisi de magnifier « l'héroïsme » de la brigade économique et financière, notamment celui de son chef, qu'ils ont exhorté à « aller jusqu'au bout ». Ils ont en conséquence interédé en faveur de cette affaire de police afin qu'elle soit dotée de moyens adéquats.

10. Une méconnaissance des règles de procédure pénale et de la réalité explique sans doute cette initiative publicitaire. Outre que le ministère des finances et de l'économie, rappelons-le, a découvert le pot aux roses et a enclenché une enquête administrative, la brigade économique et financière n'a agi dans cette affaire, tout comme d'autres unités de police et de gendarmerie, que sur instructions du procureur de la République, lequel a le pouvoir de direction de la police judiciaire, et sur commissions

rogatoires (délégations) délivrées par le conseiller en charge de l'instruction du dossier à la chambre judiciaire de la Cour Suprême.

11. Malgré ces commentaires tendancieux, voire infantins, le bureau exécutif s'est astenu de réagir : tout simplement en raison de sa politique de communication qui écoute les réactions répétées, « tous azimuts » afin d'éviter la banalisation, la lassitude voire la répugnance.

12. La politique de communication du bureau exécutif priviliegié plutôt des interventions judiciaires.

13. Et justement, les récents commentaires, les récentes publications, notamment celles du «Gongonneur», de «la Pyramide», de «la Cloche» relayées par la revue de presse de certaines stations audiovisuelles comme LC2, GOLFE FM, présentent une gravité certaine qui oblige le bureau exécutif de l'UNAMAB à organiser le présent point de presse.

14. La gravité de la situation résulte en ce que, sous le prétexte de satisfaire au devoir d'information, sous l'apparente expression d'un esprit de justice, d'équité, ces publications ont sciemment fait un véritable amalgame, mêlant à cette affaire bien de magistrats qui n'y sont pour rien. Elles ont semé une confusion à un point tel que la machination a été perçue et manifestée la volonté d'exercer des pressions, d'entraver le cours normal de la justice.

15. Ces écrits tentent en effet de faire croire :

— que la signature par un magistrat d'un titre (mémorandum ou taxe) ordonnant le paiement des « frais de justice criminelle » est répréhensible ;

— que pratiquement tous les magistrats sont impliqués dans cette affaire et que dès lors, l'on ne comprend pas pourquoi seulement quelques-uns sont poursuivis ;

— que tous les magistrats dont ils ont cité les noms sont impliqués dans l'affaire ;

— que le dossier d'instruction est bloqué, pour longtemps, le mal étant trop profond car touchant pratiquement tous les magistrats.

16. Ces comportements, l'UNAMAB ne saurait les admettre et voudrait les dénoncer en apportant l'éclairage ci-après.

A- Le simple fait pour un magistrat de signer un mémorandum ou une taxe n'est pas répréhensible

17. Il convient d'expliquer sommairement que certains actes non remplis dans le cadre d'une procédure pénale sont payés par le Trésor public sur un chapitre appelé « frais de justice criminelle et de police ». Ces paiements sont ordonnés au moyen de titres appelés mémorandum ou taxes selon les cas, signés des magistrats.

18. La signature de ces titres (mémorandum, taxes) pour ordonner un décaissement relève donc des attributions des magistrats et ceux qui les ont signés en bonne et due forme, c'est-à-dire après service fait, à des taux négociés et sans aucune intention frauduleuse, n'ont commis aucun acte répréhensible.

B- Il est inexact d'affirmer, comme Poma fait certaines publications que pratiquement tous les magistrats sont impliqués dans l'affaire dite « frais de justice criminelle ».

19. Pour soutenir la thèse selon laquelle pratiquement tous les magistrats sont impliqués dans cette affaire, l'on invoque des propos

qui auraient tenu : « dans des milieux officieux », certains magistrats et qui ne seraient « pas des moinsards ». C'eût au contraire déclaré : « À quelques exceptions près, le magistrat béninois qui n'aurait pas été mêlé à cette affaire est un extra-terrestre ».

20. Il est douteux que de « vrais » magistrats et surtout « pas des moinsards », ait pu tenir des propos aussi péremptoires.

21. Il est permis de savoir la catégorie dans laquelle ces magistrats eux-mêmes se classent. Dans celle de : « À quelques exceptions près ? Celle de : « Le magistrat béninois qui n'aurait pas été mêlé à cette affaire ... ? Ou celle des « extra-terrestres » ?

22. En tout état de cause, rappelons-le avec force, signer des mémorandum ou taxes relatif aux frais de justice, attributions normales des magistrats, ne signifie nullement l'isolement que l'on ait commis un faux et que l'on soit impliqué dans cette affaire.

C - Les listes publiées par certains journaux ne sont pas fiables en ce qu'elles comportent des noms de certains magistrats mêmes à tort à cette affaire.

23. Rien n'est aussi éloigné de la vérité. L'instruction a été suspendue le 10 juin 2002 tout simplement pour une question de procédure, notamment par pure observation des prescriptions constitutionnelles.

24. En effet, les magistrats détenus ont soulevé une exception d'inconstitutionnalité et surtout « pas des moinsards », ait pu tenir des propos aussi péremptoires.

25. Or, selon les articles 122 de la Constitution et 24 de la loi organique sur la Cour Constitutionnelle, lorsqu'un citoyen invoque une exception d'inconstitutionnalité devant une juridiction, celle-ci doit saisir immédiatement la Cour Constitutionnelle, au plus tard dans les huit jours et surseoir jusqu'à la décision de la Cour.

26. C'est le vendredi 23 août 2002 que la Cour Constitutionnelle a notifié à la chambre judiciaire la décision DCC 02-097 du 14 août 2002 par laquelle elle a statué sur cette exception d'inconstitutionnalité.

27. Après cette décision, une autre exception d'inconstitutionnalité a été, semble-t-il, invoquée le 28 août 2002 et dont il faudra encore attendre l'examen par la Cour Constitutionnelle.

Où est alors le blocage malicieux du dossier dont on allègue ?

C'est le lieu de rappeler qu'il ne faut pas confondre justice et précipitation. Juger, c'est une question de sérénité et surtout de respect des procédures. Il ne faudrait pas le perdre de vue.

28. En conclusion, le bureau exécutif de l'UNAMAB réaffirme ce qui suit :

29. 1. Les récentes publications de certains journaux comme le «Gongonneur», la «Pyramide», la «Cloche» relayées par LC2, GOLFE FM, dénotent une volonté délibérée de semer la confusion, d'exercer des pressions sur l'instruction du dossier, d'entraver le cours normal de la justice ; elles révèlent une machination.

28. 2. Le simple fait pour des magistrats d'avoir signé un mémorandum, une taxe pour ordonner un paiement, n'est pas en soi répréhensible.

28. 3. Il n'est pas juste d'affirmer que pratiquement tous les magistrats sont impliqués dans cette affaire de faux.

28. 4. Les listes publiées par certains journaux ne sont pas fiables en ce que :

— elles reposent essentiellement sur le « rapport d'étape » de la commission du ministère des finances et de l'économie, rapport non définitif, non déterminant, non récapitulatif ;

— elles comportent des noms de magistrats qui ne sont pas mêlés à cette affaire.

28. 5. Il n'est pas exact d'écrire que le dossier d'instruction est malicieusement bloqué à la Cour Suprême.

28. 6. Les citoyens béninois ont le droit d'être informés et les journalistes le devoir de les informer sur cette affaire, mais dans les limites de la loi.

28. 7. Le souci de l'UNAMAB est que cette affaire soit vite élucidée afin que chacun soit fixé. Pour cela, il est important que la sévérité nécessaire à une bonne justice ne soit pas mise à mal par des pressions et des machinations de toutes sortes.

ndlr : Affaire à suivre.

## DÉPARTEMENTS... ECHOS DE NOS DÉPARTEMENTS... ECHOS DE NOS

## ATACORA - DONGA

## BILAN SATISFAISANT DU JUMELAGE HUY (BELGIQUE) ET NATITINGOU

La ville de Natitingou est jumelée à celle de Huy en Belgique par un accord de partenariat depuis 1987. L'histoire et les acquis du jumelage des deux villes sont inseparables du nom du principal artisan de ce mariage qui s'inscrit en droite ligne dans le cadre de la coopération décentralisée. Il s'agit de Mme Anne-Marie Lixin, sénatrice bourgmestre de la ville belge de Huy.

Les relations entre les deux villes se sont renforcées à la suite de la visite officielle que le président de la République M. Mathieu Kérékou a effectuée en Belgique en janvier 1999.

Le 23 août 2002, Mme Lixin accueillait l'ambassadeur du Bénin à Bruxelles dans les locaux de sa maire en présence de son conseil communal. Au-delà des aspects protocolaires de cette visite, celle-ci avait essentiellement pour but de procéder à une évaluation de la coopération entre Natitingou et la ville belge de Huy.

L'ambassadeur Euloge Hinvi et Mme Anne-Marie Lixin ont passé en revue ce qui a pu être déjà fait et ce qui reste à faire à court et moyen termes.

Au titre des actions programmées pour la fin de cette année 2002, on peut citer les actions ci-après :

- audit de la circonscription urbaine de Natitingou ;
- amélioration de l'organisation des services de l'Etat-civil de la population ;
- amélioration de la gestion des cinématiques ;
- amélioration de la communication entre l'administration et la population ;
- élaboration d'un programme pluriannuel de formation et de perfectionnement.

Un planning de toutes ces actions a été établi et mis à jour régulièrement.

La séance de travail qui a passé au peigne fin toutes ces propositions reste dans la logique du processus de décentralisation en cours au Bénin et qui connaît un tournant décisif avec les élections communales et municipales du 1<sup>er</sup> décembre 2002.

Au regard de ce qui précède, il est permis d'affirmer que la coopération Natitingou-Huy se porte bien. Il reste à faire en sorte qu'elle se renforce et se développe harmonieusement dans l'intérêt de nos deux peuples.

## ATLANTIQUE - LITTORAL

## LE PROGRAMME D'AUTO-ASSISTANCE DES ÉTATS-UNIS AU SECOURS DES ONG BENINOISES

Une vingtaine d'ONG béninoises vont pouvoir bénéficier de financement pour leurs projets de développement. Des contrats portant sur un montant total de 87.100.000 F CFA permettront le financement desdits projets sur le Fonds spécial du Programme d'auto-assistance de l'ambassade des États-Unis d'Amérique près le Bénin. Une cérémonie de signature des documents y afférents s'est déroulée le vendredi 30 août dernier dans les jardins de la résidence de l'ambassadeur des États-Unis à Cotonou, Mme Pamela Bridgewater.

Celle-ci avait à ses côtés, les représentants de la vingtaine d'ONG, de groupements villageois et associations avec lesquels les accords de financement ont été conclus. Il s'agit de quinze projets d'auto-assistance et de sept projets de promotion de la promotion des Droits de l'homme au Bénin.

Ces projets portent sur la construction de diverses infrastructures socio-communautaires, les équipements de production et la transformation de produits agricoles, la production et l'impression de matériels didactiques pour les sourds-muets, la lutte contre les violences faites aux femmes, la promotion des Droits des personnes vivant avec le VIH / Sida, et la promotion des femmes dans le processus de décentralisation au Bénin.

Ces diverses activités dont la spécificité réside dans une forte implication de la population à tous les niveaux constituent, selon l'ambassadeur Pamela Bridgewater, un exemple concret de la fructueuse coopération que le peuple et le gouvernement du Bénin entretiennent depuis des années avec le peuple et le gouvernement américains.

## BORGOU-ALIBORI

## TRANSHUMANCE : RENCONTRE TRANSFRONTALIÈRE ENTRE AUTORITÉS DE SÉGBANA ET ILLO

Une rencontre entre autorités nigériennes en provenance d'Illa et celles de la sous-préfecture de Ségbana (Bénin) s'est tenue dans ladite sous-préfecture pour trouver une solution consensuelle aux problèmes de transhumance des Peuhls nigérians dans cette circonscription administrative.

Une lettre du chairman d'Illa adressée à son homologue, le sous-préfet de Ségbana, M. Orou Saré, est à la base de cette rencontre qui a réuni le sous-préfet Orou Saré, les membres du conseil consultatif, sa majesté le roi de Ségbana et plusieurs autres chefs traditionnels, de même que la partie nigériane comprenant le gouvernement local et sa majesté le roi d'Illa et sa suite.

Au cours de cette rencontre, le sous-préfet de Ségbana, a exhorté les deux parties à faire preuve de compréhension mutuelle et d'esprit de franchise collaboration.

Pour sa part, le chairman d'Illa a indiqué que les Peuhls, en transhumance dans la sous-préfecture de Ségbana se plaignent d'être maltraités par les forestiers béninois.

À la fin de la réunion, il a été convenu que les Peuhls d'Illa en transhumance à Ségbana doivent désormais avoir un laisser-passer des autorités locales nigériennes et doivent aussi se présenter aux autorités de la circonscription administrative surtout aux services de l'élevage et des eaux et forêts du Bénin, afin d'obtenir une autorisation de pâturage.

## LA CROIX DU BENIN

Rédaction et Abonnements  
B.P. 105 - Tél. (229) 32-11-19  
COTONOU  
(République du Bénin)

Compteur :  
C.C.P. 12-76  
COTONOU

Directeur de Publication  
BARTHÉLEMY  
ASSOGBA CAKPO

Dépôt légal n° 947  
Tirage : 4.500 exemplaires

IMPRIMERIE NOTRE-DAME - TÉL. (229) 32-12-07 - COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)

## LA CROIX DU BENIN

## MONO - COUFFO

## ALPHABÉTISATION : UN ATELIER D'INTERNATIONALISATION DE LA DEPOLINA

Un atelier départemental d'internationalisation du document de la déclaration de politique nationale d'alphanumerisation et d'éducation des adultes au Bénin (Depolina) s'est tenu mercredi 28 août 2002 à la préfecture de Lokossa.

Selon le préfet des départements du Mono et du Couffo, M. Georges Houssou, l'alphanumerisation constitue l'une des caractéristiques essentielles de la population de notre pays et l'une des causes profondes de la pauvreté en Afrique en général et particulièrement au Bénin.

Le représentant de la cellule d'appui aux activités de l'alphanumerisation s'est dit satisfait de la réforme qui s'opère. Il a souhaité que des stratégies nouvelles soient introduites pour que les populations participent effectivement à la démocratie à la base.

Au cours des travaux, les participants ont eu à faire des observations sur le document de la Depolina.

L'éducation des adultes est en effet, une condition essentielle du développement, surtout dans un pays comme le notre où l'agriculture est la base de l'économie nationale. Or c'est en milieu rural que le taux d'alphanumerisation est le plus élevé par rapport à l'ensemble du pays.

Et parmi tant d'autres actions, c'est pour aider les maîtres alphabétiseurs à renforcer leur capacité qu'il a été mis à la disposition de la direction nationale de l'éducation des adultes (DNEA) un lot de soixante dix-huit (78) motos grâce à l'appui financier de la Banque mondiale. Dotés de ces moyens de déplacement, les agents alphabétiseurs pourront plus facilement se porter vers les hameaux les plus reculés de nos campagnes pour accomplir leur tâche.

La cérémonie de réception des motos s'est déroulée, vendredi 30 août dernier au ministère de l'Enseignement technique et de la formation professionnelle à Cotonou.

Voilà qui est concret et de nature à prouver toute l'importance que l'Etat accorde à la mise en application du document de la déclaration de politique nationale d'alphanumerisation et d'éducation des adultes au Bénin (Depolina).

## OUÉMÉ - PLATEAU

## LA CROIX ROUGE BÉNINOISE SUR LA SELLETTÉ POUR MAUVAISE GESTION

Les responsables de la Croix Rouge béninoise sont carrément sur la sellette. Leur

gestion de cette institution humanitaire est opaque, selon le constat fait par une mission d'évaluation de la Croix Rouge allemande sa principale pourvoyeuse d'aide. On peut aisément imaginer la déception et même l'indignation des visiteurs allemands qui n'ont pas hésité à lever le voile sur quelques-unes des irrégularités graves relevées à l'encontre des dirigeants de la Croix Rouge béninoise. Il s'agit de la dilapidation de certains matériels de service réservés aux œuvres sociales, la disparition de lots de médicaments, de groupes électrogènes, de cafétérias et de motos pour ne citer que ces exemples. Ces griefs ont été formulés par la délégation de la Croix Rouge allemande au cours d'un point de presse qu'elle a fait le vendredi 23 août dernier à l'issue d'une visite effectuée au Centre de jeunesse Croix Rouge de Djassim à Porto-Novo.

L'édit Centre qui est le siège de la Croix Rouge béninoise a été construit grâce au financement de la Croix Rouge allemande en 1974. Il est doté de moyens suffisants pour son bon fonctionnement. Selon la délégation allemande, ce Centre se trouve aujourd'hui dans un état lamentable malgré le soutien quasi permanent que la Croix Rouge Allemande lui apporte chaque année.

Le vice-président de la Croix Rouge de la ville allemande de Soest, M. Rolf Lohmann et Mme Cella Tiesler qui composent la délégation allemande ont demandé à la direction de la Croix Rouge béninoise la clarification sans délai de cette situation regrettable. Faute de quoi, ont-ils indiqué, l'aide de la Croix Rouge allemande à la Croix Rouge béninoise pour l'année 2002 sera suspendue. Le montant de cette aide s'élève à 25.000 euros soit environ 16 millions de F CFA.

Maintenant que la Croix Rouge béninoise est dans le collimateur de son principal donneur, il importe qu'elle mette tout en œuvre afin de redorer son blason. Car il est intolérable que de telles pratiques de gestion puissent avoir cours au sein d'une institution humanitaire.

## ZOU - COLLINES

## ENQUÊTES SUR LES DIFFÉRENTS TYPES D'EXPLOITATIONS AGRICOLES

Divers types d'exploitations agricoles ont été mis en évidence par des enquêtes de typologie menées dans des villages par la direction du Carder / Zou-Collines. Une séance de restitution a eu lieu mardi 20 août dernier à la salle de conférence du Carder à Bohicon.

Financées par le PADSE (Programme d'amélioration et de diversification des systèmes d'exploitation), ces enquêtes visent à connaître la dynamique des exploitations agricoles de la zone d'intervention PADSE. Les enquêtes ont révélé trois zones (les bassins cotonniers du centre-sud, du centre-nord et du sud-Zou) dans lesquelles on distingue six systèmes d'exploitations agricoles.

Selon M. Vigan Olivier, responsable de ces enquêtes, cette étude qui a été réalisée permettra d'augmenter les chances de réussite des politiques de développement agricole au Bénin.

Soulignant l'importance de ces enquêtes dans la promotion de l'agriculture, M. Simon Dégila, directeur général du Carder / Zou-Collines, a souhaité que les résultats soient capitalisés afin d'éviter la navigation à vue des projets de développement rural destinés aux deux départements du Zou et des Collines.

E. Dégila

## CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

### QUI ÉTAIENT AU JUSTE LES ESCLAVES DE LA TRAITE ATLANTIQUE DANS LE GOLFE DU BÉNIN?

Le XX<sup>e</sup> siècle a été marqué, jusqu'en début du XXI<sup>e</sup> siècle, par une profusion d'études d'un grand intérêt sur la Traite négrière, perçue de part et d'autre de l'Atlantique. Si *gross modo*, l'essentiel en a été dit, d'autres aspects méritent d'être vus ou revus. Notre propos ne consiste pas à les énumérer, mais à en aborder seulement l'un des plus utiles à la compréhension de la Traite négrière à la base : les raisons pour lesquelles l'on pouvait être réduit à devenir esclave.

Il est en dehors de notre centre d'intérêt de répertorier ces causes dans toutes les régions de l'Afrique concernées par ce commerce, mais modestement à la côte des Esclaves qui a été un foyer incandescent, des siècles durant, de ce commerce.

Les causes qui étaient à l'origine de la transformation d'un individu en esclave dans cette portion du golfe du Bénin, étaient de plusieurs sortes ; elles pourraient être regroupées sous deux rubriques : celles liées à la volonté de l'autorité politique, d'une part ; celles qui dépendaient des particuliers, d'autre part.

#### ESCLAVES DE LA TRAITE ET DÉCISIONS RÉGALIENNES

Les historiens se sont longtemps interrogés pour savoir si la Traite atlantique était exclusivement un monopole régional ou si des particuliers y avaient également pris part. En fait, il s'agit des deux canaux de ravitaillage : les souverains d'un côté, et tous ceux qui, à un titre ou à un autre, avaient des individus à vendre. La situation n'a sans doute pas toujours été ainsi et il conviendrait de nuancer une telle vision des réalités qui ont dû être certainement plus complexes selon les régions et les périodes concernées. En tout état de cause, les souverains ont joué à la côte des esclaves un rôle considérable en matière d'approvisionnement des navires négriers en esclaves. Ceux-ci, en dehors de leur appartenance ethnique, avaient été réduits à l'état de servilité de diverses manières.

Les guerres renforcées par des raps, constituaient le principal mode d'acquisition des souverains en général, et en particulier de ceux du Danhomé, en capitales, surtout aux XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles. Durant cette période, les guerres seissaient à l'état endémique. Elles étaient à l'origine de l'arrivée massive à Abomey la capitale, de nombreux captifs ; ces derniers étaient répartis en plusieurs groupes pour diverses destinations : certains étaient donnés en récompense à des dignitaires et à des gens particulièrement méritants ; d'autres, compte tenu de leurs compétences dans un domaine de l'artisanat ou en matière de sciences occultes et oraculaires, recouvrant leur liberté, le roi mettant à contribution leur savoir-faire. Quelques-uns prenaient la direction des champs royaux pour leur mise en valeur, au moment où un effectif non négligeable, mais dont on a, à tort certainement, exagéré l'effectif, était sacrifié lors de la grandiose et spectacu-

laire fête annuelle des coutumes. Le reste était convoyé sur Ouidah pour être vendu aux négriers. Les revenus considérables que ce commerce procurait aux rois leur permettaient d'entretenir une cour nombreuse et peu productive, ainsi que leur puissance militaire — acquisition d'armes et de munitions — qui rendait encore plus meurtrière la chasse à l'homme. Traqués et matinés, Nago et Mahi, entre autres, ont payé un lourd tribut à la Traite atlantique. Les séquelles persistent encore dans leur relation avec les Fon d'Abomey et des efforts méritent aujourd'hui d'être faits pour faire disparaître définitivement celles-ci.

Principale cause de la réduction des individus à l'état de servilité, la guerre n'était pas cependant la seule voie d'approvisionnement des souverains en esclaves de la Traite atlantique. Dans le royaume Huella du Saha — devenu Savi par la suite — le pouvoir justifiait la paresse et l'oisiveté chez les jeunes gens. Après plusieurs avertissements et invectives, les récidivistes étaient vendus aux négriers, pour les éloigner des pays. Ils étaient considérés comme des voleurs et des criminels potentiels pouvant porter atteinte à l'ordre public et à la sécurité des autres membres de la société. Une autre dimension de la manifestation judiciaire de l'autorité politique traditionnelle en matière de réduction d'un sujet à la servilité, concernait les cas de sorcellerie. Beaucoup plus développée à l'époque que de nos jours en Afrique — comme aussi en Europe — celle-ci causait alors de grands ravages qui faisaient d'elle un véritable fléau. Si à Kétou l'on faisait disparaître sorciers et sorcières qui terrorisaient la population, il fut un temps où le souverain du Danhomé les faisait vendre aux négriers sans autre forme de procès. C'est ainsi aussi que des débiteurs insolubles qui, par des envoltements, tuaient leurs créanciers pour ne pas avoir à s'acquitter de leurs dettes, subissaient le même sort que les sorciers et sorcières qui abusaient de leur pouvoir au détriment de pauvres innocents.

Les sujets coupables d'adultére à l'endroit d'une reine étaient décapités. Lorsqu'il s'agissait des épouses de dignitaires, ils étaient souvent envoyés à Ouidah pour être vendus aux négriers, au même titre que ceux qui étaient à plusieurs reprises admis à des jeux interdits par la cour. Il s'agissait, en général, de jeux avec enjeux susceptibles de ruiner des gens, de perturber l'ordre social et d'exercer à la paresse et à des règlements de compte, même si, du côté du pouvoir aussi, certaines formes de règlements de compte ne manquaient pas. L'exemple le plus illustratif et en même temps le plus célèbre est celui d'Adandozan (1797-1818) qui a vendu Na Agontimé, mère de Gankpé, futur roi Ghézo, aux négriers, dans un contexte de relations conflictuelles tendues.

Si ces causes sont loin d'être exhaustives, elles montrent bien que les campagnes militaires n'étaient pas la seule voie d'alimentation de la Traite atlantique à la côte des Esclaves en dépit de leur prédominance. C'est également l'occasion de réfuter une thèse parfaitement erronée et selon laquelle les souverains du Danhomé ne

vendaient jamais leurs propres sujets. Des chercheurs ont été victimes de cette généralisation hâtive à partir d'une insuffisance d'informations sur les raisons multiples qui faisaient des individus négriers libres, les proies de la Traite atlantique. Grand justicier dans son royaume, le roi du Danhomé vendait bel et bien ses sujets, non pas de façon systématique pour assouvir son besoin d'alimenter la Traite, mais pour entretenir l'ordre et la sécurité à l'intérieur de son territoire... Des sanctions pénales en quelque sorte. Au gros du contingent d'esclaves livrés aux négriers par les rois, venaient s'ajouter, à la côte des Esclaves, les quelques-uns qui provenaient des particuliers eux-mêmes.

#### ESCLAVES DE PARTICULARIERS

L'insécurité sur les voies de communication et dans les champs était, à l'époque, telle que les gens se déplaçaient souvent en groupes et généralement armés. Des individus isolés étaient pris lors des raps en rase campagne pour être vendus à Ouidah ou à Gladagry. Mais les négriers eux-mêmes, toutes les fois que l'occasion s'offrait à eux, ne manquaient pas de voler des individus qui s'étaient imprudemment aventurés dans leurs pirogues vers les navires négriers, quand subrepticement, ils ne les capturaient pas à la plage même.

Fréquentes étaient les famines à l'époque. Elles étaient dues, soit à des sécheresses anormalement prolongées, soit à des invasions de criquets migrateurs venus du Sahara, etc. Elles provoquaient un malaise profond qui s'exprimait par des décès et des épidémies au sein d'une économie de précarité. Toute une stratégie de subsistance était alors élaborée par les populations : consommation de plantes sauvages, migrations, mise en gage d'enfants quand ils n'étaient pas simplement vendus. Quelques-uns d'entre eux, selon les régions, venaient grossir l'effectif de ceux déjà vendus aux négriers.

Il a existé aussi des marchands qui sillonnaient les marchés d'esclaves ou à esclaves de la région, comme ceux de Hévié, d'Abomey-Calavé, de Ganvié, de Porto-Novo, etc. Ils y achetaient des individus qu'ils allaient revendre à des négriers. Enfin, il arrivait que des maîtres d'esclaves vendent quelques-uns de ces derniers en cas de difficultés financières.

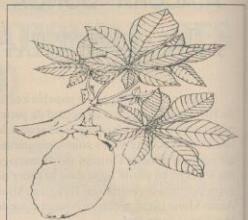
#### CONCLUSION

Les causes qui étaient à l'origine de la transformation des individus en esclaves de la Traite atlantique étaient aussi variées que multiformes. Rois et chefs, de même que simples particuliers, étaient concernés, à telle enseigne que la Traite négrière était, en réalité, un fait de société. Ceux qui y avaient pris part étaient beaucoup plus nombreux que ne le pensent aujourd'hui les défenseurs de la thèse qui fait des seuls souverains, les fournisseurs du bois d'ébène, comme cela se disait à l'époque.

A. Félix IROKO

#### PLANTES MEDICINALES

##### LE BAOBAB



(Suite et fin)

\* graines : grillées et consommées en cas de famine ; combattaient maux de dents et de gencives (écrasées en pâte) ; on peut en extraire de l'huile ;

\* écorce du fruit : séchée, calcinée et pulvérisée : sur les plaies purulentes

\* coques du fruit : servent de puissettes, de vases ; réduites en cendres : engrais, savon ; mélangées au tabac

\* gomme : pour nettoyer les plaies ; racines du jeune baobab : mangées par les enfants, de même que les jeunes plants

racines donnent une teinture rouge bois des arbres morts : compost qu'on épand sur les champs

##### 6. Multiplication et culture

— régénération naturelle souvent limitée par animaux, feuux...

\* pépinière : — semis en sac plastique (février-mars)

— plantation par pied isolé et protégé recommandée

— croissance assez rapide au début

— essence de lumière, résistant bien au feu et à la sécheresse

— il a été estimé que le baobab peut vivre plus de 1000 ans.

##### 7. Autres indications

— origine : contestée (Madagascar ?)

— une seule espèce en Afrique, mais 9 à

Madagascar

— famille : Bombacacées (comme le kapokier et le fromager)

##### EMPLOI

###### DYSENTERIE (maux de ventre)

• pour faciliter la digestion et régulariser le transit intestinal

• prendre 5 g de feuilles sèches (2 pinçées)

ou 2 feuilles fraîches par repas

• mélanger aux aliments

###### DIARRHÉE

• mettre en poudre la farine du fruit sec

• diluer 10 g ou 4 cuillères à soupe dans un verre d'eau ou de lait

• faire boire aux enfants 1 ou 2 verres par jour jusqu'à l'arrêt de la diarrhée.

###### ATTENTION

Si la diarrhée persiste après la deuxième journée, consulter un spécialiste.

A. L. (ENDA) — "La Croix du Bénin"

## UN PEU DE DISTRACTION

LES NOMBRES CROISÉS ENTIERS POSITIFS N° 4 / 2002

1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	11	—	=	1	—	=	3	
2	+	+	+	—	x			
3	b	—	=	+	—	=		
4	=	=	=	=	=			
5	—	=	10	—	=			
6	:	—	—	+	—			
7	x	:	=	+	=			
8	=	=	=	=	=			
9	4	+	a	=	—	=	5	

(Réponse dans notre prochaine livraison)

## TEXTE DE PRÉSENTATION

Le jeu consiste à compléter les cases vides pour que les nombres entiers possibles supérieurs ou égaux à 1 ainsi qu'ils trouver pour les lettres des valeurs entières positives supérieures ou égales à 1 de façon à effectuer les opérations dans l'ordre indiqué, aussi bien horizontalement que verticalement.

## INDICATIONS

Montrrez que des trois possibilités qu'il y a de remplir la 1<sup>re</sup> ligne, une seule est valable : on pourra baptiser à volonté les cases (1-8); (1-7); (7-9); (3-9) et (5-7) pour faciliter le raisonnement.

— Quelles sont les valeurs possibles pour b ?  
— Combien de solutions trouvez-vous à ce jeu?

## QUELQUES HISTOIRES DRÔLES

## Un inconscient

M. Dupont a acheté une voiture et passé son permis de conduire juste avant de partir en vacances. En compagnie de son épouse, il entreprend un voyage dans les montagnes.

Routes en lacets... précipices... descentes vertigineuses...

Mme Dupont a très peur, mais elle n'ose rien dire. À la fin, cependant, elle risque une timidité observation.

— Il me semble que tu vas bien vite mon ami ! À chaque virage, je ferme les yeux !

## Et Dupont de répondre :

— Sans blague ! Toi aussi ?

## Double choc

Un agent aperçoit un rassemblement. Il s'approche, découvre une auto arrêtée et à côté un homme étendu.

— C'est un accident ? demande-t-il.

— Où, répond un badaud. Un taxi qui a renversé un boxeur.

— Et le chauffeur, où est-il ?

— Eh bien... mais le voilà ! Le boxeur l'a étendu, puis il est parti.

REPONSE AU JEU  
MOTS CROISÉS N° 36  
panu dans notre livraison n° 799 du 22 août 2002

1	2	3	4	5	6	7	8	9
I	S	E	P	T	E	M	B	R
II	O	P	E	R	C	U	L	E
III	L	U	N	E	—	O	G	
IV	I	R	E	—	O	S	C	A
V	—	L	E	T	T	R	—	L
VI	O	—	R	A	—	—	N	E
VII	Q	U	—	A	R	T	—	E
VIII	U	—	N	E	—	R	—	I
IX	E	—	X	T	R	—	F	I

(Réponse dans notre prochaine livraison)

## BONS MOTS, CITATIONS ET PROVERBES

## Humour

— La politique est l'art d'empêcher les gens de se mêler de ce qui les regarde. (Paul Valéry, écrivain français 1871-1945).

— Un humoriste a dit : La mode, c'est ce qui se démode... un jeu de mots ?

— Le talent consiste à dire les mêmes bêtises que les autres... Mais plus élégamment... (Sony Labou Tansi, écrivain congolais).

## Citations

de Bernard Dadié, auteur ivoirien :

— On gouverne avec le cœur et non avec des caprices, des fureurs, des rancœurs. On ne peut commander qu'en se déplaçant sur des hauts-cours. On ne gouverne pas avec des têtes qui plaisent. (les voix dans le vent, une tragédie !).

## CHARADES

- Mon premier est un poisson.
- Mon second, habitant des cieux.
- Mon tout forme un nom chrétien.
- Mon premier est une conjonction.
- Mon second la 7<sup>me</sup> lettre de l'alphabet français.
- La terminaison de l'infinitif des verbes du premier groupe est mon troisième.
- Mon tout est une République africaine.

(Réponse dans notre prochaine livraison)

## Proverbes

— La nourriture qui est dans la bouche n'est pas encore dans le ventre ! (Proverbe du Kenya).

— Au pays des palmiers on nourrit l'âme des dattes. (Proverbe arabe).

— Celui qui passe la nuit dans la mare, se réveille cousin des grenouilles (Proverbe berbère).

## FAÇONS DE PARLER

## DES MOTS ET DES FAUTES

## D'une serre à l'autre

Vous pouvez aller vous promener soit dans une serre pour y admirer les plantes exotiques, soit arperter la serre, mais dans ce cas-là vous aurez radicalement changé de paysage. La serre dans laquelle on fait pousser des plantes exotiques ou des plantes fragiles est un endroit clos, souvent chauffé ; le mot vient du verbe *serre* qui signifie fermer, ranger, mettre à l'abri. Rien à voir avec le fait de *serrer* la main de quelqu'un ou le *serer* dans ses bras pour l'embrasser. Les serres des rapaces sont les griffes, les ongles des aigles ou des vautours par exemple. Mais la serre désigne aussi une colline étroite et allongée dans le sud de la France. Le mot est issu du provençal *serra* appartenant à l'espagnol *sierra* qui veut dire « montagne ». Rien à voir avec le petit déjeuner que l'on vous sera peut-être servi et qui est une des formes du verbe *servir*.

— c'est sans doute en raison de sa prolifération que l'on a donné le nom de *misère* à certaines plantes vivaces et ornementales qui poussent rapidement et sans difficulté.

## LES MOTS QUI SE RESSEMBLENT

## "Médire", "calomnier", "diffamer"

"Médire", c'est dire du mal qui est vrai ou que l'on presume vrai.

"Calomnier", c'est dire du mal qui est faux... et que l'on sait faux. Et cela pour porter atteinte par des mensonges, à l'honneur et à la réputation de quelqu'un.

"Diffamer" c'est chercher à porter atteinte à l'honneur et à la réputation, en imputant à quelqu'un un fait, vrai ou faux.

## LE BON LANGAGE

## À propos d'«orteil»

Le nom "orteil" est réservé pour nommer les doigts de pied. C'est donc une faute, un pléonome de dire, des orteils des pieds.

Il faut dire, tout simplement : les orteils, ou alors, les doigts de pied. On rencontre parfois le nom "orteil", pour désigner le "gros orteil" (pouce du pied).

On dit aussi "le petit orteil", pour le plus petit des doigts.

En anatomie et en médecine, on désigne les orteils par : premier, deuxième, troisième orteil... etc. Et cela, en partant de l'intérieur du pied (du gros orteil).

## AUTOUR D'UN MOT

## "Desiderata"

Ce mot toujours masculin pluriel ne prend pas d'accord, ni d's final. Il vient du latin "desideratum"... choses désirées.

Les "desiderata" sont les revendications.

## LE LANGAGE IMAGÉ

## Être "laconique"

On qualifie de "laconique" une façon particulièrement concise d'exprimer. Ce mot a pour origine la Laconie, ancienne contrée du sud-est du Péloponnèse<sup>(1)</sup> dont Sparte était le centre.

Les citoyens de Laconie étaient célèbres pour l'austérité de leurs mœurs et de leur langage.

Un des exemples les plus connus de cette fameuse brièveté est la façon dont ils annonçaient à leurs concitoyens leur victoire sur la ville d'Athènes (431-404 avant Jésus-Christ).

Ils envoyèrent à Sparte un message ainsi conçu : "Athènes prise".

On ne pouvait pas être plus bref tout en étant explicite.

<sup>(1)</sup> Le Péloponnèse est une presqu'île du sud de la Grèce.

## N'oubliez pas votre réabonnement !

Merci.

## NATION

# DASSA-ZOUMÈ : PÈLERINAGE MARIAL NATIONAL 2002

## UNE SYMPHONIE DE GRATITUDE AVEC LA DÉDICACE DU SANCTUAIRE NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX D'ARIGBO

(Suite de la première page)

spirituelle nationale, à Dassa, en compagnie de la Vierge Marie. Ô que c'était beau ! O que c'était magnifique ! La célébration était belle.

«AD JESUM PER MARIAM»  
ALLER À JÉSUS PAR MARIE

Telle est la noble conviction de vie qui traduit la marche spirituelle de l'Eglise-famille catholique en mission de charité au Bénin depuis 1861. En effet, c'est en 1861 que sont arrivés les premiers missionnaires sur la terre de nos aieux. Ce pèlerinage situ au cœur de l'année du premier congrès eucharistique de la famille catholique béninoise entre dans la dynamique d'un témoignage universel de foi et d'amour comme en révèle, à juste titre, son thème principal : «L'EUCHARISTIE ET LA VIERGE».

Malgré la diversité de leurs provenances, les pèlerins sont tellement entrés dans le sens de la communion fraternelle et ecclésiale de cette rencontre que plus d'un ont laissé en tendre presque spontanément : «... Vraiment, je suis satisfait de ce pèlerinage. J'ai vu que nous aimons la paix au Bénin. Je demande à Marie de nous aider à toujours continuer dans ce sens...». Un pèlerin de la Côte d'Ivoire de déclarer : «J'ai compris dans ce pèlerinage au Bénin, comment les hommes peuvent s'unir pour bâtir et construire... je suis content». Et un autre pèlerin du Bénin de témoigner : «Ce qui m'a marqué dans ce pèlerinage, c'est surtout l'organisation de l'ensemble de la célébration de cette année. Tout s'est bien passé et je crois que avec Marie, tout se passe toujours bien ! (sic)».

Assurément, avec Marie se reflète la splendeur infinie de la demeure de Dieu. En sa maternelle compagnie, nous voici harmonieusement en marche vers cette demeure «acclamant notre Rocher en lui rendant grâce». (Ps 94). C'est la procession pour la grand'messe de la dédicace ! Quelle splendeur ! En tête, le porte-croix, les enfants de cœur, les diacres de l'année, les reliques de saint Cyprien religieusement portées par quatre prêtres, les porte-flambeaux, deux longues rangées dorcées de deux cent trois prêtres autour de LL. EE. NN. SS. Pierre N'Guyen van Tot, chargé d'Affaires près la Nonciature apostolique du Bénin; Nestor Assogba, archevêque de Cotonou, président de la Conférence épiscopale du Bénin ; Bénigino Papa; archevêque de Taranto, vice-président de la Conférence épiscopale italienne et représentant de Son Eminence Camillo cardinal Ruini, président de la Conférence épiscopale italienne; Fidèle Agbatchi, archevêque de Parakou ; Francesco Cuccarone, archevêque de Prescara-Penne; Lucien Monsi-Agbo, évêque d'Abomey; Paul Vieira, évêque de Djougou; Antoine Ganyé, évêque de Dassa-Zoumè; Marcel Honoraï Léon Agboton, évêque de Porto-Novo ; Pascal N'Koué, évêque de N'Djaména ; Clet Félibo, évêque de Kandi ; Martin Adjou-Moumouni, évêque de N'Dalé ; Victor Agbanou, évêque de Lokossa et Vin-



Le sanctuaire Notre-Dame-de-la-Paix toujours en chantier

cent Mensah, évêque émérite de Porto-Novo. Tout cet ensemble en marche, évoquait joyeusement vers l'autel du sanctuaire encore tenu fermé et ce sur un long tapis rouge étalé sur le sol.

Au seuil du sanctuaire, s'arrête la procession pour la présentation de l'édifice et la remise des clefs au célébrant principal. Son Eminence Bernardin cardinal Gantin, doyen du Sacré Collège des cardinaux.

«ECCE TEMPLUM DOMINI»  
VOICI LA DÉMEURE DE DIEU

Le splendide et majestueux édifice dédié à Notre-Dame-de-la-Paix, a été construit en deux étapes selon M. Émile Paraiso, ingénieur consultant et maître du chantier, dans son mot de présentation. Les

fondations, les terrassements et le gros œuvre ont été exécutés de novembre 1998 à septembre 2000. Puis il y a eu treize mois de suspension imputable à divers motifs. La charpente métallique et le toit coiffèrent la maison après neuf mois d'études et de travaux et ce, de novembre 2001 à août 2002.

«Enfinement», poursuit M. Émile Paraiso, dans son mot de présentation «ce sanctuaire, dont nous avons le privilège de vous remettre les clefs, est toujours en construction comme les cathédrales de Cologne et de Milan. Ici et maintenant, nous sommes tous interpellés. Chrétiens, hommes et femmes de bonne volonté, nous sommes tous invités à terminer, par un effort soutenu, ce joyau que nous offrons à Notre-Dame-de-la-Paix d'Arigbo. Tous ceux qui ont travaillé sur cette terre de Dassa-Zoumè se souviennent qu'ils sont des serviteurs quelconques qui

n'ont fait que leur devoir (Lc 17, 10). Avec vous, ils rendent grâce à Dieu car, c'est Lui, le Seigneur, qui bâtit la maison pour que les bâtisseurs ne travaillent pas en vain...». Éminence, permettez-moi au nom de l'équipe de tous les bâtisseurs, serviteurs inutiles de ce lieu saint, de vous en remettre les clefs et le livre d'or».

Les clefs reçues et saluées par de longues ovations, le cardinal a, en réponse, exprimé sa gratitude aux uns et aux autres pour cette «rueche» dont le Seigneur nous accorde la grâce de la dédicace. Vient ensuite l'admirable et symbolique ouverture de la porte d'entrée : «Ouvrez-vous, portes éternelles ! Laissez entrer le roi de gloire». Et de l'intérieur, suivent les «Portes du Seigneur» dans des acclamations et des cris de triomphe et de joie. Sur l'invitation du cardinal, le peuple de Dieu franchit la «porte de son salut». Il entre dans la demeure de Dieu, le cœur et les levres débordants des hymnes et des chants d'action de grâces.

«MAGNIFICAT ANIMA MEA  
DOMINUM»  
MON ÂME EXALTE LE SEIGNEUR

Tout, dans cette célébration, exhalait douceur de la grâce, bénédiction et gratitude. En témoignent le mot d'accueil, de bienvenue et de reconnaissance de Son Excellence Monseigneur Antoine Ganyé, le message du pape Jean-Paul II, la présentation des hôtes, la forte délégation venue d'Italie, de la France et d'ailleurs. En plus, il faut noter l'émouvant rite de la bénédiction de l'eau et de l'aspersion, expression du bain qui nous a valu le salut dans le sang du Christ, pour que nous devenions : temple de gloire, demeure du Saint-Esprit.

Brillamment présentés par Son Excellence Monseigneur Paul Vieira, les hôtes de la Conférence épiscopale du Bénin, dans

CARACTÉRISTIQUES DE  
L'OUVRAGE

— une crypte de 1235 m<sup>2</sup> ;  
— une nef centrale et 2 nefs latérales de 2426m<sup>2</sup> pouvant contenir 5.000 places assises ;  
— deux sacristies couvrant 138m<sup>2</sup> ;  
— le cœur s'étend sur 358m<sup>2</sup>. La fresque qui le décore a été conçue et réalisée par Félix Agossa ;  
— l'autel de 6m<sup>2</sup> x 2 = 12m<sup>2</sup> repose sur une pierre de 15 tonnes provenant de la colline qui abrite la grotte. La table d'autel a été exécutée par l'artiste Charlemagne Djikou ;  
— le bâtiment s'étend sur 85 mètres — 4.285m<sup>2</sup> de béton ont été mis en œuvre.

Trois cents personnes : ingénieurs, architectes, maçons, charpentiers, menuisiers, ferronniers, électriciens, plombiers, peintres, ouvriers, manœuvres, artistes décorateurs et plasticiens ont contribué, chacun selon ses compétences et qualités, à l'édition de l'ouvrage. Citons par exemple :

- Stanislas Kpognon, superviseur général ;
- Willfried Santos, architecte ;
- Marcellin Aklé et Serge Hounkpatin, ingénieurs conseils ;
- Salomon Ahoundogbo, ingénieur constructeur ;
- Ismaël Inoussa, ingénieur constructeur ;
- Thiiveau Coulom, fournisseur de la charpente métallique ;

- Martin Ahouan, ouvrier qualifié ;
- Aladah, peintre ;
- Daniel Gunfred, poseur de la charpente ;
- René Baboula, manœuvre ;
- Henri Gbété, ferronier, etc.

## INVESTISSEMENTS

Les investissements qui ont couvert les dépenses proviennent des contributions de :

- Saint-Siège,
- Son Eminence le cardinal Gantin,
- Conférence épiscopale italienne,
- Conférence épiscopale béninoise,
- Généreux donateurs de toutes conditions

la diversité de leurs provenances, manifestent précisément l'universalité et la catholique d'une Eglise appelée à la communion fraternelle. Entre autres, saluons la présence — outre des archevêques de Taranto et de Pescara-Penne —, des pères Mario Pieracci, responsable des mass media de la Conférence épiscopale d'Italie ; Gianfranco Greco, rédacteur en chef de l'Observatoire romain (Vatican), de Don Marco Gerardo, secrétaire de Monseigneur Benito Papa ; du Docteur Dominici Sandro, ami de Monseigneur Cuccarese, de M. Enzo Chelli, journaliste à la radio et télévision italienne.

Ensuite, et pour la toute première fois, voici que résonne de l'autel du sanctuaire Notre-Dame-de-la-Paix d'Arigbo de Dassa, la liturgie de la parole. La première lecture, extraite de la lettre de saint Paul aux Corinthiens (3,9 - 11, 16-17), situe l'existence chrétienne face à son identité d'être le temple de Dieu, tabernacle du Saint-Esprit. L'évangile, celui providentiel de ce 21ème dimanche du temps ordinaire de l'année liturgique A, proclame, à juste portée, Jésus, le Messie, le Fils du Dieu vivant, Lui en qui, le disciple heureux devient père sur laquelle le Maître bâtrira son Eglise. Le message de Son Eminence Bernardin cardinal Gantin, le cœur tout orienté vers Marie, fixera notre regard sur le Christ, notre Rôcher à qui, honneur, gloire !...

Enfin, la liturgie des saints, la déposition des reliques de saint Cyprien, évêque de Carthage, martyr (249-258) — reliques pieu-

#### AD MAJOREM GLORIAM DEI OMNIUM POUR LA GLOIRE DE DIEU

« La gloire de Dieu, c'est l'homme vivant ! » Grande ovation à la louange de la gloire de Dieu, Lui qui, aujourd'hui, nous donne de célébrer ce sanctuaire ! Mais aussi profondes et intarissables gratitude aux hommes et aux femmes, institutions et organismes, qui ont bâti et qui continueront de bâti ce sanctuaire, image anticipée de la Jérusalem céleste !

La liturgie eucharistique et, au terme de la célébration, la bénédiction du tabernacle, le dévoilement et la bénédiction de la nouvelle statue de la Vierge — la toute belle Marie, Notre-Dame-de-la-Paix —, exaltent, dans des acclamations, l'océan de gloire qui revient à Dieu et l'immensité de la gratitude des hommes.

Jamais ne tarira la gratitude du peuple béninois. Quotidiennement, elle s'exprimera à travers son comportement et son témoignage en faveur de la paix. En son nom, au nom du président de la République et en présence du président Émile Derlin Zinsou, des présidents des plus hautes institutions du pays, des ambassadeurs, M. Bruno Amoussou, ministre d'Etat, le traduisait après la communion : « Je sais l'occasion pour vous dire que le gouvernement béninois vous remercie pour le sacrifice consenti dans l'érection de ce bâtiment gigantesque. Je voudrais que ce sanctuaire soit le lieu où nous puissions profondément prier pour la paix non seulement pour le Bénin mais aussi pour l'Afrique et en particulier pour les pays en guerre... »

Gratitudes pour grâce, bienfaits et bénédictons ! Son Eminence le Cardinal Gantin l'a fait revivre avec force splendeur. Il s'est d'abord inséré dans l'Esprit d'un monde de justice et de paix alors proclamé par le pape Paul VI en 1964. D'autre part, uni à la Conférence épiscopale du Bénin, il a profondément réitéré ses inexprimables et infinies grâces, reconnaissances et félicitations à tous et à chacun, hommes et femmes, généreux donateurs du Bénin et d'ailleurs, acquis à l'édification de ce sanctuaire. Tellelement l'expression de cette reconnaissance exprimée par le simple mot MERCI, débordant le cœur et les lèvres du cardinal Gantin, qu'il a fini par le faire entendre en douces langues locales et étrangères.

Gloire à Dieu au plus haut des cieux et paix sur la terre aux hommes qu'il aime.

Brice C. OUINSOU  
Séminariste

#### ACTE DE DÉDICACE

« Ce jour, 25 août de l'année 2002, il a été procédé par Son Eminence le cardinal Bernardin Gantin, Doyen du Sacré Collège, à la dédicace du Sanctuaire Notre-Dame-de-la-Paix de la grotte Arigbo de Dassa-Zoumé, sous le pontificat de Sa Sainteté Jean-Paul II, en la 24ème année de son pontificat avec les reliques de saint Cyprien, évêque et martyr ; Son Excellence Monseigneur Nestor Assogba étant président de la Conférence épiscopale du Bénin ; Son Excellence Monseigneur Pierre van Tot N'Guyen étant le chargé d'Affaires près le Bénin et le Togo pour résidence au Bénin ; Son Excellence Monseigneur Antoine Gantin étant évêque de Dassa-Zoumé et son Excellence Mathieu Kérékou étant président de la République du Bénin. »

Les reliques de saint Cyprien pieusement transportées par quatre prêtres jusqu'au pied de l'autel

sement insérées au pied de l'autel de sacrifice dans le cœur du sanctuaire par Son Excellence Monseigneur Antoine Gantin, la prière de dédicace, l'intonation de l'autel et des douze piliers situés de chaque côté de la nef centrale du sanctuaire (expression des douze apôtres, piliers de la foi de l'Eglise), l'enseignement de l'autel et des murs du sanctuaire, l'éclairage de l'autel avec, enfin, le resplendissement de la lumière du Christ dans tout l'édifice dédié à la Vierge Marie, Notre-Dame-de-la-Paix. Consacrée, cette maison devient celle de la prière, église sainte, heureuse église, église de gloire, demeure de grâce et de salut où le peuple chrétien se rassemblera désormais dans l'unité pour adorer Dieu en esprit et en vérité, et se construire dans la charité.

Il est ensuite revenu à Son Excellence Monseigneur Antoine Gantin, de proclamer l'acte de dédicace et des actes.

cardinal Gantin le 04 octobre 1998, c'était deux pierres jumelées : l'une fournie par la Basilique « Sainte-Marie-Majeure de Rome » et l'autre détachée des *roches granitiques* de Dassa-Zoumé et offerte par sa Majesté le roi Obakaton II. C'était une journée merveilleuse, de fête, de joie, d'allégresse et pleine d'espérance.

Nous étions donc bien partis, décidés de tout terminer pour le 12 novembre 2000, année jubilaire et de procéder à la consécration de cet édifice, qui nous voulions comme une offrande des pèlerins béninois et de tous les hommes de bonne volonté, à Dieu, par le cœur de Marie, Mère de Dieu.

Malheureusement, architecte et entrepreneur n'ont pas pu tenir parole. Les travaux ont été arrêtés d'octobre 2000 au mois de février 2002.

Depuis le février dernier, nous avons œuvre pour que soient posées la charpente et la toiture. En même temps que celles-ci, sont préparés l'autel qui symbolise le Christ et les douze piliers situés de chaque côté de la nef centrale ; les douze piliers représentant les douze Apôtres sur lesquels reposent l'Eglise universelle, sont signés d'une croix, chacun. L'autel et les piliers constituent le cœur l'essentiel d'une église. C'est pourquoi son Eminence le cardinal Gantin avec l'épiscopat béninois, les prêtres, le peuple de Dieu présent en ce lieu veut procéder à la consécration de ce sanctuaire pour qu'à partir d'aujourd'hui et à jamais il appartienne au Dieu Unique.

Les travaux alors poursuivront leur cours.

Nous en profitons pour nous adresser à votre générosité pour que d'ici le

## MOT D'ACCUEIL DE SON EXCELLENCE MONSEIGNEUR ANTOINE GANYÉ, ÉVÊQUE DE DASSA-ZOUMÈ

Chers pèlerins,

La première pierre de ce sanctuaire posée et bénite par son Eminence le

pèlerinage prochain, les travaux du sanctuaire connaissent une heureuse conclusion.



Je suis particulièrement heureux, aujourd'hui, chers pèlerins de la grotte mariale d'Arigbo de Dassa-Zoumé de vous voir dans ce sanctuaire à l'abri de la pluie, du soleil ardent. Sanctuaire où nous pouvons désormais ensemble ou individuellement venir réfléchir et méditer sur les merveilles que le Seigneur fait pour nous, pour chacun de nous, afin d'approfondir notre spiritualité mariale et eucharistique. Oui, venez nombreux, venez pour prier, implorer, glorifier et exprimer vos demandes, ainsi vous serez comblés, car je sais que Marie, Mère du Sauveur vous y attend.

Soyez les bienvenues à ce pèlerinage et dans cette maison de Dieu que nous devons à la générosité de nos donateurs parmi lesquels, vous me permettrez de mentionner :

— le Pape Jean-Paul II.

— Son Eminence le cardinal Gantin,

— la Conférence épiscopale italienne,

— le Président de la République du Bénin

Toujours avec votre permission, je vous exprime ma reconnaissance, celle de mon diocèse et du Bénin tout entier, à la Conférence épiscopale italienne et à tout le peuple italien ici représenté par une forte délégation. La Conférence épiscopale italienne a bien voulu supporter la plus grande partie du financement de cet édifice sacré.

À cet effet, je salue chaleureusement son président en la personne de son Eminence le cardinal Ruini et le révérissime Père Vaechelli, secrétaire de ladite Conférence.

Je les remercie de s'être battus pour donner ce temple aux pèlerins du Bénin et

(Lire la suite à la page 10)

**RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...**

## DASSA-ZOUMÈ : PÈLERINAGE MARIAL NATIONAL 2002

*« Venez, crions de joie pour le Seigneur,  
Acclamons notre Rocher... en lui  
rendant grâce !... » (Ps 94).*

1-Grâces soient rendues au Seigneur qui nous fait le grand don de ce jour tant souhaité et tant attendu depuis longtemps!

En novembre 1997, l'évêque de Dassa, Mgr. Antoine Ganyé, m'écrivait : « Nous comptons sur la Providence de Dieu pour nous aider à réaliser cette grotte si chère au cœur des Béninois. »

Aujourd'hui, nous pouvons, nous devons proclamer avec joie et reconnaissance : « Voici la Demeure de Dieu parmi les hommes ». (Ap 21,3) Mgr. Louis Parrot aurait ajouté en langue béninoise :

*« E ní kpa Mawu  
E ní kpa Maria ».*

Car voici édifié sur le rocher de Dassa ce sanctuaire marial qui nous fait passer du rêve à la réalité.

Il marque en effet une étape importante de notre parcours sur un long chemin semé de craintes et de difficultés. Mais nous n'avons jamais manqué d'espérance.

Dieu soit également loué et remercié de ce qu'un tel travail colossal et parfois dangereux n'ait causé aucune perte de vie humaine.

Nous sommes donc très heureux de nous rassembler si nombreux pour prier le Seigneur et nous sentir encore plus proches les uns des autres, dans une grande chaîne de fraternité humaine et chrétienne : la joie de la Déédicace d'une Église s'ajoute aujourd'hui à celle de notre 48<sup>e</sup> pèlerinage national.

Cette nouvelle église mariale est l'admirable fruit d'une grande coopération spirituelle et économique à laquelle, grâce à l'appel de nos évêques, tous les diocèses ont apporté une participation notable à côté des très généreux efforts dus à la solidarité ecclésiale et missionnaire de nos nombreux amis particulièrement européens.

Nous avons déjà eu et nous aurons encore l'occasion de dire un merci chaleureux aux uns et aux autres, car notre solidarité ne se limite pas seulement à constituer ce sanctuaire de Dassa porté par tant de soins et par tant de sacrifices. Il nous reste à continuer ensemble notre marche commune et spirituelle : le thème de cet extraordinaire pèlerinage est l'Eucharistie et la Vierge Marie. Nous nous trouvons ainsi au cœur même du 1<sup>er</sup> Congrès eucharistique de l'Église Catholique au Bénin.

2- Saluons et félicitons toutes nos Communautés chrétiennes - familles paroisses et diocèses qui, dans les villes et dans les sanctuaires, et jusque dans les stations les plus reculées, ont volontiers consacré leur temps et leurs activités, en somme, le meilleur

## HOMÉLIE DU CARDINAL GANTIN

de leur témoignage de foi et d'amour, à la réalisation de cette première manifestation religieuse majeure de notre pays. Celle-ci nous ouvre et nous oriente vers l'essentiel, au seuil du nouveau millénaire, mais c'est d'abord sur la grâce et la force de Dieu que nous comptons.

De cette démarche pastorale des évêques, ce n'est pas seulement le souvenir qu'il faudra garder, mais ce sera surtout l'engagement religieux, social et culturel qui en découle. Nous avons découvert qu'il y a, beaucoup plus nombreuses qu'on ne croit, des âmes ayant faim et soif de Dieu.

3- L'Église est la famille de Dieu. L'Eucharistie est le Pain de vie pour un monde nouveau. Marie de Nazareth est honorée et priée comme la mère de l'Église en tous lieux et en tous temps; voilà les grandes Réalités de foi qui nous envoient aujourd'hui en mission de charité, au nom de la Nouvelle Évangélisation, auprès des plus pauvres et des plus besoigneux.

Cela correspond bien à l'un des vœux les plus chers au Pape Jean-Paul II qui a bien voulu nous envoyer un message d'encouragement et de bénédiction à l'occasion de cette fête.

Nous attachons beaucoup de prix à l'exemple que ce Pape donne au monde entier par sa foi et son courage. Nous connaissons et admirons sa dévotion particulière très vivante envers la Sainte Eucharistie et son profond attachement à la Sainte Vierge Marie.

Missionnaire sur toutes les routes du monde, il a accompli jusque chez nous, deux visites apostoliques mémorables et très chargées de grâces.

4- Rappelons que c'est depuis 1954 que se donne rendez-vous en ce lieu, chaque année, notre Pèlerinage marial national où convergent aussi les ressortissants des Églises et des pays, plus ou moins proches, comme le Togo, le Nigeria, la Côte d'Ivoire.

Nos joies et nos espoirs, nos soucis et nos efforts... vont tous ensemble. Nous prions et souhaitons que ce resserrement encore plus nombreux de communion fraternelle en Église-Famille, selon l'exemple des membres des premières Communautés chrétiennes qui formaient « un seul cœur et une seule âme » parce qu'ils étaient « assidus à l'enseignement des apôtres, à la fraction du pain et à la prière communautaire » (Act 2,42).

La cohésion et l'entraide des pays, ayant plusieurs intérêts communs dans notre sous-région africaine sont à développer, au-delà de leurs nécessaires différences. A ce propos, il faut saluer et féliciter la CERAO

(Conférence Épiscopale Régionale de l'Afrique de l'Ouest) où se vit efficacement notre collégialité épiscopale.

La Sainte Mère de Jésus nous a toujours donné à cet égard un magnifique exemple de partage. C'est au cours de sa visite de charité et de service chez sa cousine Elisabeth qu'elle a chanté le Seigneur qui a fait des merveilles, en elle pour enrichir l'Humanité.

Aujourd'hui, le dernier testament de Jésus confirme notre adoption par Marie :

*« Femme, voici ton fils, puis il dit au*

*« Femme, voici ta mère » (Jean 19, 27).*

L'Église, elle aussi, est la mère de tous les peuples et de tous les hommes, par acquisition, par adoption ou par vocation, au nom de l'Évangile annoncé à tous.

L'ultime mandat du Christ en témoigne bien par l'universalité de sa portée : « Allez, enseignez toutes les nations... »

Quant à nous, c'est depuis plus d'un siècle, depuis 1861, que l'Église catholique est considérée comme étant chez elle chez nous. Avec une reconnaissance filiale on garde et on renouvelle sa mémoire : c'est en tout cas comme tels que furent célébrés récemment à Ouidah et à Cotonou les anniversaires marquants de Mgr. François Steinmetz et des Sœurs de Notre-Dame des Apôtres. A leur suite, la mission continue fidèlement, dans toutes les domaines, sans se complaire néanmoins dans une quelconque satisfaction facile.

Elle a encore beaucoup à faire malgré des moyens pauvres. Le pape Jean-Paul II lui-même le redit récemment à notre nouvel Ambassadeur près le Saint-Siège :

*« ... L'Église Catholique est disposée à apporter sans cesse une contribution loyale et généreuse à la réalisation de ce noble dessein. »*

Par son engagement dans les œuvres de santé, d'éducation ou de promotion sociale, dans la fidélité à sa mission de service, elle désire soutenir les hommes dans leur développement intégral et répandre la Bonne Nouvelle de l'Évangile qui annonce la paix, l'amour et la liberté pour tous. » (10 juin 2002)

Nous voulons, comme Serviteurs de l'Évangile au Bénin, renouveler, dans le même sens que le Saint-Père, nos engagements de toujours, avec le même élan et le même amour.

5- Mais le souhait le plus cher de l'Église est de voir, mieux connu, mieux approfondi et mieux reçu, le grand Mystère de notre foi, le plus grand de tous les sacrements, celui de l'Eucharistie.

C'est pour vivre avec nous, dans nos temples et mieux encore, dans nos cœurs,

qu'a été fait par Jésus aux hommes, ce don ineffable en même temps que celui du Sacré-Cœur.

On comprendra dès lors que la priorité et la primauté soient données à la **consécration de l'Autel** au cours de toute dédicace d'église. N'est-il pas le lieu saint par excellence du sacrifice eucharistique, de la communion et du plus profond témoignage de l'Amour divin pour nous ?

L'autel est aussi le point du départ et le terminus de la Mission, du Service et du Partage.

N'oublions pas que beaucoup de nos frères et sœurs comptent sur la prière des Pèlerins de Dassa. Avec eux nous sommes au cœur de la **Communion des saints**.

Prions pour qu'advienne dans l'Église l'Unité perdue, et dans le monde la Paix compromise. Que de pays ravagés par la violence et la guerre ! C'est malheureusement ainsi que se dérouté ce qui devrait être mis en valeur pour le bien commun.

*« Dieu avec nous », ce n'est pas là un slogan de circonstance, vide de sens, bon pour temps de Noël afin d'amuser les enfants et les jeunes réduits uniquement à être des consommateurs de choses futile et épiphémères.*

Mais la foi en Dieu et l'expérience que nous avons de notre vie difficile en Afrique nous éclairent à partir de cette Dédicace. « Si Dieu ne bâtit pas la maison, c'est en vain que travaillent les ouvriers » (Ps 127).

Les efforts accomplis au nom de Dieu et avec lui ne seront jamais inutiles. Et les chrétiens renouveleront leur espérance en tenant « le regard fixé sur le Christ et le cœur orienté vers Marie » (Tertiomillénium inépuisé).

*« Oui, venez, crions de joie pour le Seigneur,  
Acclamons notre Rocher, notre Sauveur... en lui rendant grâce ! » (Ps 94).*

Tout est grâce ! Tandis qu'apparaît très clairement ici l'aspect inachevé de toute œuvre missionnaire, je me permets, en terminant, de proposer, spécialement aux jeunes, deux images significatives, qui sont deux grandes figures auréolées par la sainteté :

— La première est celle de saint François d'Assise prophète de la paix, mort jeune, à 44 ans seulement.

C'est au jour de sa fête, le 4 octobre 1998, qu'a été posée en ce lieu la première pierre de ce sanctuaire.

— La deuxième image qui se veut également un message d'actualité, c'est celle de saint Louis, roi de France : il fut en son temps et comme Responsable politique de son pays, le défenseur de la Justice, égal pour tous, pauvres et riches.

C'est en sa fête que nous sommes revenus ici pour dédier ce sanctuaire à Marie, miroir de Justice et Reine de la Paix, pour la plus grande gloire de Dieu. Amen !



RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

2

ce don  
du Sa\*orité et  
sécraté-  
rédicace  
excell-  
a com-  
age deart et le  
e et dude nos  
ere des  
ommes  
nts.l'Eglise  
la Paix  
par la  
ureuse-  
devrait  
muni.s là un  
ns, bon  
les en-  
t à être  
etéphé-nce que  
Afrique  
ce. Si  
ain queDieu et  
Et les  
sance en  
et le  
illenniopour le  
tre Sa-  
s.rait très  
e toute  
en ter-  
aux jeu-  
qui sont  
par lae saint  
a paix,

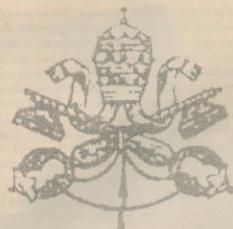
octobre

remière

égale-  
elle de  
e temps  
on pays,  
er tous,es reve-  
Marie,  
pour la

## DASSA-ZOUMÈ : PÈLERINAGE MARIAL NATIONAL 2002

## MESSAGE DU PAPE



Du Vatican, le 8 juillet 2002

SECRÉTARIERIE D'ÉTAT  
SECTION  
POUR LES AFFAIRES GÉNÉRALESÀ l'occasion de l'inauguration du  
Sanctuaire Notre-Dame d'Arigbo, à Dassa-Zoumè

Le Saint-Père s'unit cordialement à la joie et à l'action de grâce des pèlerins qui, depuis 1954, viennent nombreux en ce lieu manifester à la Mère de Dieu leur affection filiale et se confier à sa maternelle protection. Il les encourage à faire monter vers le Seigneur une prière fervente afin qu'ils deviennent toujours davantage d'authentiques artisans de paix fondée sur la justice et le pardon, et de courageux missionnaires de l'Évangile. Que ce sanctuaire consacré à la Mère de Dieu, Notre-Dame-de-la-Paix, soit pour tous les chrétiens un appel à raviver le don reçu au baptême pour devenir toujours davantage des pierres vivantes dans l'Eglise-Famille de Dieu.

Le Pape invite toutes les personnes présentes à ouvrir toujours plus leur cœur à l'action transformante de l'Esprit Saint qui chasse les peurs et qui permet un dialogue constructif entre les peuples et entre les personnes. Que tous, unis à leurs Pasteurs, accueillent la force vivifiante de la grâce de Dieu, sûrs que le Seigneur peut créer des ouvertures vers la paix là où il semble qu'il n'y ait qu'obstacles et repli sur soi, et qu'il peut consolider et élargir la solidarité entre les membres de la famille humaine, malgré les longs épisodes de divisions et de luttes (Cl. Message du Saint-Père pour la célébration de la Journée mondiale de la Paix 2002, n. 14) !

Saluant cordialement les autorités civiles, militaires et religieuses présentes, le Saint-Père confie à l'intercession maternelle de la Vierge Marie ceux qui sont rassemblés en cette heureuse occasion. Il leur accorde bien volontiers la Bénédiction apostolique, qu'il entend en particulier au cher Cardinal Gantin qui préside la célébration de la consécration du sanctuaire, à Mgr. Antoine Ganyé, évêque de Dassa-Zoumè et à tous les évêques présents, aux prêtres, aux diacres, aux religieux, aux religieuses, aux catéchistes et à tous les fidèles venus du Bénin, d'autres pays d'Afrique et d'Europe pour célébrer dans la joie cet événement ecclésial.

+ Angelo Card. Sodano

Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté

Monsieur le Cardinal Bernardin GANTIN  
CITÉ DU VATICAN

## « TOUT POUR LA GLOIRE DE DIEU»

Dimanche 11 août 2002, en la solennité de Sainte-Claire d'Assise, toute la jeune communauté chrétienne catholique de *Togben d'Agbo* (petit village situé à long du littoral 10 km de la pêche, à 12 kilomètres de Cotonou), une station secondaire de la paroisse Saint-François-d'Assise de Fidjrossé a connu une véritable euphorie. Il sommait 10 h 05, ce 11 août 2002, quand en effet, le coréga épiscopal parti de Cotonou-Fidjrossé garra ses véhicules dans la spacieuse cour de la

chapelle devenue aussi exiguë : tant l'événement a double volet était de taille :

— 11 août : fête patronale de la chapelle Sainte-Claire d'Assise de *Togben d'Agbo* ;

— bénédiction et pose de la première pierre de ladite chapelle.

À 10 h 15, après l'accueil et le mot de bienvenue du révèrend père Eugenio, curé de la paroisse Saint-François d'Assise de

MOT D'ACCUEIL DE SON  
EXCELLENCE MONSIEUR  
ANTOINE GANYÉ,  
ÉVÊQUE DE DASSA-ZOUMÈ

(Suite de la page 7)

à ceux des pays voisins leur permettant ainsi de s'abriter contre les aléas du temps durant les pèlerinages.

Qu'il me soit permis encore une fois de faire une mention toute spéciale du cardinal Ruini qui devrait être parmi nous, ce matin, pour présider cette cérémonie. Malheureusement il est resté à Rome empêché pour raison de santé.

Je demande à chacun de prier le Seigneur qui nous a réunis pour ce pèlerinage de lui accorder le soulagement nécessaire.

Nous disons notre salut affectueux à Notre-Saint-Père le pape Jean-Paul II et prions également pour sa santé.

Que son Eminence le cardinal Gantin veuille accepter l'expression de toute notre gratitude.

Je voudrais dire mon merci cordial au Président de la République et aux membres du gouvernement de notre pays.



Fidjrossé, commence la messe présidée par Son Excellence Monseigneur Nestor Assogba, archevêque de Cotonou.

Lors de la liturgie de la Parole, l'archevêque, dans son homélie, a invité les uns et les autres au courage, à la détermination en évitant la peur. «Ayez confiance. Mettez Jésus-Christ dans votre vie en toutes circonstances. Annoncez la Bonne Nouvelle du salut. Et comme les apôtres, devenez des pêcheurs d'hommes».

Au terme de la célébration, l'archevêque a procédé à la bénédiction et à la pose de la

Que tous ceux qui nous ont aidés matériellement et financièrement soient sincèrement remerciés.

Au nom de Marie notre Mère, je lance un appel, vers vous tous et vers chacun pour que votre générosité continue de nous secourir en vue de l'achèvement complet de cette œuvre.

Vos dons en argent ou en matériaux seront les bienvenus; ou, si vous préférez, il est possible de choisir parmi les tâches restantes, celles proportionnelles à vos bourses pour les exécuter.

Je vous remercie, d'avance, de toutes les résolutions positives que vous prendrez dans l'intérêt de ce sanctuaire national à vocation internationale.

Durant toute cette Eucharistie, je nous invite tous à manifester notre reconnaissance au seul Dieu Tout-Puissant, Père, Fils et Saint-Esprit.

La paix et la joie du Seigneur soient toujours avec vous! Amen!

première pierre de la chapelle en projet : Sainte-Claire d'Assise de *Togben d'Agbo*. Il sonnait exactement 12 h 45mn.

Rejouissances, tam-tam, danses, repas en fraternité s'en suivirent.

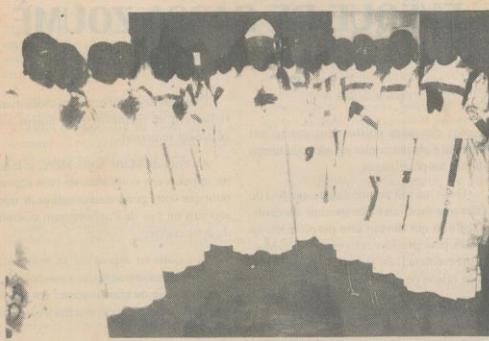
L'on se sépara aux environs de 18 h 30, chacun comblé de joie sur la note chantée des dernières paroles de Sainte-Claire d'Assise avant sa mort :

«Béni sois-Tu Seigneur de m'avoir créée.  
Rendons grâce à Dieu !  
Ave Maria !

Michel GBETIE

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

**PORTO-NOVO, 15 AOÛT 2002 : TREIZE NOUVEAUX DIACRES CONSACRÉS SUR FOND DE LA MÉMOIRE ET DU SOUVENIR DU RÉVÉREND PÈRE THOMAS MOULÉRO**



Ils ont nom : les abbés Charles-Christien Cakpo de la paroisse Notre-Dame de Lourdes de Dangbo ; André Nayeton de la paroisse Notre-Dame de l'Atlantique de Djréghé ; Hubert-Austin Assohoumou de la paroisse Saint-Étienne d'Adjouhoumou ; Ambroise Zounon et Maurille Tossou de la paroisse Notre-Dame de Porto-Novo ; Éric Okpédia et Pothin Hodonou de la paroisse Saint-André de Banjibé ; Honoré Koudohin et Firmin Loko de la paroisse Sainte-Anne de Porto-Novo ; Zacharie Kpessou de la paroisse Saint-Joseph de Hondji ; Césaire A. Olibide et Honoré Odoumako de la paroisse Sainte-Claire de Pobé ; Jean-Stanislas Bossa de la paroisse Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus d'Azowllé. C'était le jeudi 15 août 2002, solennité de l'Assomption de la Très Sainte Vierge Marie. La cathédrale Notre-Dame de Porto-Novo, devenue restreinte pour la circonstance, était la « Demeure de Dieu » où, comme jadis, l'Épiphanie de la gloire du Seigneur s'est manifestée dans sa splendeur ; et pour cause : la consécration de treize grands séminaristes au service de Dieu et des hommes dans l'ordre des diaires.

Tous vêtus d'une blancheur éclatante, les voici en marche vers l'autel du Seigneur. Grande émotion mais aussi grande ovation !

« OUI JE LE VEUX, AVEC LA GRACE DE DIEU »

Émouvante réponse de cœur, cet accueil de foi réservé aux appels de la grâce demeure ce qui fait la grandeur de ces nouveaux diaires. À la suite de Marie, « celle qui a cru » ; ils ont accepté de faire de leur vie un véritable « Magnificat » à la louange de l'adorable Trinité.

À merveille, l'hommage de Son Excellence Monseigneur Marcel Honorat Léon Agboto proclamait l'inépuisable beauté de cette gloire et de cette grâce accordées à la Vierge Marie. Avec la puissance de la communication qu'on lui reconnaît, le prélat de Porto-Novo a su traduire à la foule des fidèles le message de cette solennité : *Demeurez à l'ombre de Marie, fidèle à l'écoute de la Parole et de la fraction du pain. Imitez Marie. Avec elle, faites ce qui plaît à Dieu en témoignant de la foi et de l'espérance. Voilà en quoi constitue selon*

le message de Monseigneur Agboto, la vraie dévotion à Marie.

Célébrer le 15 août, c'est renouveler son engagement dans la mission d'évangélisation reçue du Seigneur. Dans cette dynamique, le prélat s'est adressé aux nouveaux diaires : « Fils bien aimés, Marie vous trace la route. Vous serez comme elle, serviteurs, disponibles sur toutes les routes humaines... séduits et saisis par le Christ, c'est dans son intimité et en elle seule que vous serez fortifiés... Demandez-lui à chaque instant la grâce de la fidélité et de la persévérance. Vous serez chargés de donner Jésus à vos frères et sœurs sans distinction et exclusion aucune pourvu qu'ils aient faim et soif de Lui. Vous dispenserez la Parole de Dieu. Que votre plus grande audition soit avec la gloire de Dieu, votre vie et votre témoignage... Que Dieu vous comble et que le Seigneur soit à jamais votre part d'héritage ! ».

**FÊTE DU SACERDOCE, FÊTE DE LA MÉMOIRE ET DU SOUVENIR**

La date du 15 août est chargée d'histoire dans les annales de la vie religieuse du diocèse de Porto-Novo. Elle est en effet une date souvenu et un jour mémorable ! Mémoire d'une personnalité marquante de l'histoire du clergé béninois ; Souvenir d'un homme de Dieu, serviteur de ses frères et sœurs de la famille catholique née au Dahomey dès 1861. Il s'agit du père Thomas Mouléro ordonné le 15 août 1928.

Pour marquer cette fête de la mémoire, au terme de la célébration eucharistique, Monseigneur Marcel Honorat Agboto entouré d'une soixantaine de prêtres, a inauguré, dévoilé et bénit un buste réalisé à la mémoire de cet infaillible père, le tout premier du dianome chrétien. Placé à côté de celui du père Aupias et au pied de la croix lumineuse de la cathédrale Notre-Dame de Porto-Novo, ce monument est l'une des plus grandes expressions de la reconnaissance et de la gratitude de l'Église du Bénin à ses anciens.

Bonne route aux nouveaux diaires sur les pas de leurs aînés dans le sacerdoce.

Brice OUINSOU

**DEUIL DANS LE DIOCÈSE DE PORTO-NOVO : L'ABBÉ JULIEN ATCHAMOU N'EST PLUS**

Après plus de soixante années d'évangélisation, la paroisse Sainte-Anne de Sakété aurait bien voulu, de façon légitime, comme bien d'autres paroisses ayant elle, s'enorgueillir de la présence de quelques prêtres parmi ses fils. Ce premier prêtre que tous les fidèles de Sakété appellent de tous leurs veux ne sera pas l'abbé Julien Atchamou. Avec ce jeune homme jovial et enthousiaste qui avançait régulièrement sur le chemin du sacerdoce, ayant reçu la soutane le 8 août 2001 et espérant le ministère de l'acolytat pour ces vacances-ci, tous les espoirs étaient permis. Espoirs désormais déçus. Julien Atchamou est décédé le samedi 27 juillet 2002, laissant tout le peuple de Sakété dans un désarroi total.

On le savait malade depuis un moment. Au point où son état de santé lui fit quitter le séminaire Monseigneur Louis Parisot de Tchanvédji quelques temps avant ses collègues. Mais les soins diligemment donnés par nombre de médecins ne purent juguler le mal pour éviter le pire. La mort inexorable et imputable vint le rattraper à l'affection de tous les siens à l'hôpital départemental de l'Ouémé où il fut admis quelques jours plus tôt.

La nouvelle, telle une traînée de poudre s'est répandue à la vitesse d'un métronome pour atteindre à Sakété couvrant le souffle à un peuple atterré. Le jour des obsèques, le mercredi 31 juillet 2002 fut sans doute l'un des jours les plus tristes de l'histoire de la paroisse de Sakété. Tous les visages ressemblaient de larmes à peine dissimulées. Les prêtres, la mine grave, partageaient la peine de leurs fidèles. Quant aux séminaristes de Tchanvédji venus en nombre impressionnant, leurs regards absents exprimaient toute la détresse du monde. Le père Julien Eloé Pénoukou, leur recteur éplore, était sans voix.

Deux évènements conduisaient les cérémonies avec émotion et dignité : Monseigneur Marcel Honorat Agboto, évêque du diocèse et Monseigneur Martin Adjoumouni, évêque de N'Dali et chargé au sein de la Conférence épiscopale du Bénin, du clergé et des séminaires. Mais c'est au père Charles Whannou, recteur du grand séminaire Saint-Gall sis à Ouidah, que revint la lourde charge de prononcer l'homélie de circonstance.

Bien des questions meublèrent son intervention : « Comment tout peut-il

s'achever à 28 ans alors que rien ne semble achevé ? Quelle consolation apporter aux parents quand leur fils arraché à leur projet et à leur ambition, n'a pas atteint visiblement le but qu'il prétendait poursuivre ? » s'est interrogé l'ancien curé de la cathédrale de Porto-Novo. Il avancera lui-même un essai de réponse : « En célébrant sa Pâque, en nous quittant le jour même, au moment même où sa paroisse clôturait l'année eucharistique, Julien devenait avec Jésus la victime pasciale ».

C'est bien sur cette lancée que resta le recteur de Tchanvédji qui rassembla toutes ses forces lors de l'inhumation pour reconnaître que, semence enfouie en terre, Julien devenait désormais le 1<sup>er</sup> prêtre et la pierre angulaire de l'honorabe institution de Tchanvédji. De fait, à la fin de la célébration eucharistique, les confrères séminaristes revêtus de leur soutane blanche portèrent le cercueil de leur ami jusqu'au lieu de l'enterrement sis à côté du clocher de la paroisse. La longue, très longue procession des concelebrants qui descendait l'autel jusqu'à la tombe de Julien aurait pu être celle du jour de son ordination sacerdotale. Dieu en a décidé autrement.

Après l'inhumation du jeune abbé, une pluie légère s'est mise à se répandre en fines gouttelettes sur toute l'assistance comme pour arroser déjà la semence que nous venions à peine de mettre en terre dans l'attente de lui faire porter des fruits infinis pour la gloire de Dieu et le salut du monde.

Nicolas HAZOUMÉ



Abbé Julien Atchamou

**INTENTIONS GÉNÉRALES ET MISSIONNAIRES DU PAPE JEAN-PAUL II POUR 2002**

*Les intentions générales et missionnaires du Saint-Père pour l'année 2002 :*

**AOÛT**

**Générale :** Pour les chercheurs dans les domaines scientifiques et technologiques, afin qu'ils accueillent les appels incessants de l'Église à faire un usage avisé et responsable des succès obtenus.



**SEPTEMBRE**

**Générale :** Pour les pays qui souffrent à cause de la guerre, du terrorisme, de la violence, afin qu'ils retrouvent la voie de la réconciliation, de la concorde et de la paix.

**Missionnaire :** Pour les communautés chrétiennes d'Asie centrale, qui vivent parmi les personnes d'autres traditions religieuses, afin qu'elles s'engagent à propager la Bonne Nouvelle du royaume à travers le témoignage concret de leur foi.

**Missionnaire :** Pour les catéchistes des jeunes Églises, afin qu'ils témoignent fidèlement leur adhésion à l'Évangile.

## JOURS... L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE

## NIGERIA : NOUVELLE CONDAMNATION À LA LAPIDATION



Anima Lawal Kurami, 30 ans, est mère de trois enfants, dont une petite fille, Wasila, née hors mariage après son divorce. Ce dernier bébé, âgé de 18 mois, lui vaut d'avoir été condamnée, le 22 mars dernier, à la lapidation pour adultére par le tribunal islamiste de Bakori, au nord du Nigeria. Selon la charia (loi islamique), une femme divorcée commet un adultére si elle a des relations sexuelles sans être remariée. La peine deviendra exécutoire au sevrage de l'enfant, en janvier 2004.

## LA CHARIA PRÉJUDICIALE AUX FEMMES

La sentence intervient juste après l'acquittement de Safiya Husaini, une autre jeune Nigériane condamnée à mort, en octobre 2001, pour le même motif. Son sort avait alors suscité un large mouvement de protestation dans le monde et contraint le gouvernement fédéral du Nigeria à demander aux Etats du Nord, ayant mis en place la charia, de renoncer aux sanctions telles que la lapidation ou l'amputation. Les avocats d'Anima Lawal veulent introduire un nouveau recours, tandis que Titi Ajanku, haut conseiller à la condition féminine du président Olusegun Obasanjo, a qualifié de « violation des droits de l'homme » la condamnation d'Anima Lawal. « Ce verdict de la cour islamique fait apparaître clairement que la charia est préjudiciable aux femmes et le punit injustement pour un acte commis à deux », a-t-elle déclaré.

Le Conseil de l'Europe a également protesté et invité le gouvernement fédéral du Nigeria « à faire tout ce qui est en son pouvoir afin que les droits de l'homme soient pleinement respectés et que la sentence ne soit pas exécutée. Mais le président Obasanjo, un chrétien du sud du pays, est sous le coup d'un vote de censure introduit par la chambre basse du Parlement pour « inaptitude et corruption ». Ce qui a entamé son autorité dans un pays de 115 millions d'habitants, divisé entre chrétiens et musulmans. L'introduction, il y a deux ans, de la charia au Nigeria a déjà provoqué des violences intercommunautaires et cause la mort de plus de 3 000 personnes.

Cathérine OGIER (Pèlerin)

## À L'ÉCOUTE DU PAPE. LE DÉSIR EFFRÉNÉ D'ACCUMULER DES RICHESSES EMPÈCHE D'ENTENDRE LE CRI ALARMANT DE PAUVRETÉ DE POPULATIONS ENTIÈRES

(Suite de la première page)

peuples, des cultures, des coutumes et des pays différents. Elle affirme en effet : « On a beaucoup appris quand on a beaucoup voyagé et un homme d'expérience parle avec intelligence. Celui qui n'a pas été à l'épreuve connaît peu de choses, mais celui qui a voyagé déborde de savoir-faire. J'ai beaucoup vu au cours de mes voyages et j'en ai compris plus que je ne saurais dire » (cf. Si 4, 9-11).

Dans la Genèse, puis dans la vision rénovatrice des Prophètes, dans la contemplation pleine de sagesse de Job, ou de l'auteur du livre de la Sagesse, ainsi que dans les expériences de foi témoignées dans les Psaumes, la beauté de la création constitue un signe révélateur de la grandeur et de la bonté de Dieu. Jésus, dans les paraboles, invite à contempler la nature qui nous entoure pour apprendre que la confiance dans le Père céleste doit être totale (cf. Lc 12, 22-28) et la foi constante (cf. Lc 17, 6).

La création est confiée à l'homme afin que, la cultivant et la protégeant (Gr 2, 15), elle subvienne à ses besoins et lui permette de se procurer le « pain quotidien », don que le Père céleste lui-même destine à tous ses enfants. Il faut apprendre à contempler la création avec des yeux limpides et pleins d'émerveillement. Malheureusement, il arrive que vienne parfois à manquer le respect dû à la création, mais lorsque de gardiens, on devient tyran de la nature, celle-ci, tôt ou tard, se rebelle à la négligence de l'homme (cf. Jean-Paul II, Homélie pour le Jubilé des Agriculteurs, 12 novembre 2000, cf. ORLE n° 47 du 21 novembre 2000).

2. Parmi les innombrables touristes que chaque année, « fond le tour du monde », nombreux sont ceux qui se mettent en voyage dans le but explicite d'aller à la découverte de la nature, en l'explorant jusque dans ses lieux les plus reculés. Un tourisme intelligent tend à valoriser la beauté de la création et conduit l'homme à l'approcher avec respect, en jouissant de son équilibre, mais sans l'altérer.

Comment nier pourtant que l'humanité vit aujourd'hui une situation d'urgence écologique ? Un certain tourisme sauvage a contribué, et contribue encore à un tel massacre, notamment à cause des installations touristiques construites sans un plan d'organisation qui respecte l'environnement.

Comme je l'observais dans le Message pour la Journée mondiale de la Paix de 1990, « il paraît nécessaire de remonter aux sources et de considérer dans son ensemble la crise morale profonde dont la dégradation de l'environnement est un des aspects préoccupants » (n° 5 cf. ORLE n° 50 du 12 décembre 1989 Insegnamenti XIII/2, 1406). En effet, la dégradation de l'environnement montre avec évidence certaines conséquences des choix opérés selon des intérêts particuliers, qui ne répondent pas aux exigences propres de la

dignité de l'homme. Souvent, l'avidité effrénée d'accumuler les richesses prévaut, ce qui empêche d'entendre le cri de pauvreté alarmant de populations entières. En d'autres termes, la recherche egoïste du propre bien-être conduit à ignorer les attentes légitimes des générations présentes et futures. La vérité est que, lorsque l'on s'éloigne des projets de Dieu sur la création, l'attention pour les frères et le respect de la nature disparaissent très souvent.

3. Toutefois, les raisons d'espérer ne manquent pas. De nombreuses personnes, sensibles à ce problème, s'efforcent depuis longtemps d'y remédier. Elles se préoccupent avant tout de retrouver la dimension spirituelle du rapport avec la création, grâce à la redécouverte du devoir confié à l'origine par Dieu à l'humanité (cf. Gr 2, 15). L'« écologie intérieure » favorise en effet l'« écologie extérieure » avec des conséquences positives immédiates, non seulement en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté et la faim des autres mais également la santé et le bien-être personnels. Il s'agit d'une orientation qui doit être encouragée, afin de faire ressortir toujours plus la culture de la vie et pour vaincre la culture de la mort. Il faudra donc favoriser des formes de tourisme qui respectent davantage l'environnement, plus modérées dans l'utilisation des ressources naturelles et plus solidaires envers les cultures locales. Il s'agit de formes qui, de façon évidente, naissent d'une forte motivation éthique, qui s'appuie sur la conviction selon laquelle l'environnement est la maison de tous et que les biens naturels sont donc destinés à ceux qui s'y trouvent actuellement, ainsi qu'aux générations futures.

4. En outre, une nouvelle sensibilité s'affirme actuellement, plus connue sous le nom d'« écotourisme ». Ses bases sont certainement bonnes, mais il faudra veiller à ce qu'elles ne soient pas dénaturées et qu'elles ne deviennent pas un instrument d'exploitation, ni de discrimination. En effet, si l'on promeut la protection de l'environnement comme une fin en soi, on courrait le risque de voir naître des formes modernes de colonialisme, qui auraient aux droits traditionnels des communautés résidant sur un territoire déterminé. La survie et le développement des cultures locales seraient entravés et les ressources économiques seraient soustraites à l'autorité des gouvernements locaux, premiers responsables des écosystèmes et des richesses biodiverses présentes sur leurs territoires respectifs.

Toute intervention dans un domaine de l'écosystème ne peut manquer de considérer les conséquences qui en découlent dans d'autres domaines et, plus généralement, les effets qu'elle aura sur le bien-être des générations futures. L'écotourisme conduit en général des personnes dans des lieux, des milieux ou des régions dont l'équilibre naturel a besoin de soins constants pour ne pas être compromis. Il faut

donc encourager des études et des contrôles rigoureux visant à unir le respect de la nature et le droit de l'homme à en profiter pour son développement personnel.

5. « Ce sont de nouveaux cieux et une terre nouvelle que nous attendons » (2P3, 13). Face à l'exploitation inconsidérée de la création, fruit de l'insensibilité de l'homme, la société actuelle ne trouvera pas de solution adaptée, si elle ne revoit pas sérieusement son mode de vie, en parvenant à en établir les bases sur des « points solides de référence et d'inspiration : la conscience claire de la création comme œuvre de la sagesse providentielle de Dieu, et la conscience de la dignité et de la responsabilité de l'homme dans le dessin de la création » (Jean-Paul II, Discours au Congrès « Environnement et Santé » 24 mars 1997, n° 6; Insegnamenti XX/1, 523).

Le tourisme peut être un instrument efficace pour former cette conscience. Une approche moins agressive de l'environnement naturel aidera à découvrir et à mieux apprécier les biens confiés à la responsabilité de chacun. Connaitre de près la fragilité de nombreux aspects de la nature suscitera une plus grande conscience de l'urgence de prendre des mesures de protection adéquates, pour mettre fin à l'exploitation inconsidérée des ressources naturelles. L'attention et le respect pour la nature pourront favoriser des sentiments de solidarité envers les hommes et les femmes, dont le milieu humain est constamment agressé par l'exploitation, la pauvreté, la faim, le manque d'éducation et de santé. Il revient à tous, mais surtout aux agents du secteur touristique, d'agir de façon à ce que ces objectifs deviennent des réalités.

Le croyant tire de sa foi une force d'orientation efficace dans son rapport avec l'environnement et dans l'engagement à en conserver l'intégrité au bénéfice de l'homme d'aujourd'hui et de demain. Je m'adresse donc en particulier aux chrétiens, afin qu'ils fassent du tourisme également une occasion de contempler et de rencontrer le Christ, Créateur et Père de tous, et qu'ils soient ainsi accompagnés dans le service à la justice et à la paix, dans la fidélité à Celui qui a promis des cieux nouveaux et une terre nouvelle (cf. Ap 21, 1).

Je souhaite que la célébration de la prochaine Journée mondiale du Tourisme aide à redécouvrir les valeurs inscrites dans cette expérience humaine de contact avec la création et pousse chacun au respect de l'habitat naturel et des cultures locales. Je confie à l'intercession de Marie, Mère de Dieu, tous ceux qui s'intéressent à ce secteur spécifique de la vie humaine et j'invoque sur tous la Bénédiction de Dieu Tout-Puissant.

Du Vatican, le 24 juin 2002

Jean-Paul II

## ÉCONOMIE — DÉVELOPPEMENT

### MORALISATION DE LA VIE PUBLIQUE

## HALTE AUX INTIMIDATIONS DE CERTAINS BÉNINOIS INDÉLICATS

Retrait momentané de la circulation suite à un contrôle inopiné de 103 véhicules d'Etat abusivement voire frauduleusement mis en circulation. Telle est la mésison du contrôle inopiné effectué par la Cellule de la moralisation de la vie publique de la présidence de la République dirigée de main de maître par Anne Cica Adjai. Ledit contrôle, effectué du 09 au 12 août dernier sur les axes routiers Cotonou-Sémi et Cotonou-Ouidah, a révélé au grand jour la cupidité vorace dont font montre certains Béninois quant à l'utilisation abusive des biens communs.

#### UN VÉRITABLE SCANDALE

Ledit contrôle a, par ailleurs, permis de constater, s'il en est encore besoin, que des autorités administratives et autres citoyens, à divers niveaux, continuent de se servir, et ce à leurs viles profits, des véhicules d'Etat sans ordre de mission. Le hic est que ce contrôle a aussi révélé que des Béninois, par des acrobaties diaboliques, utilisent des véhicules d'Etat sous l'immatriculation du garage central administratif pour se soustraire aux divers contrôles et formalités connexes. Mieux, bien des particuliers détiennent par devers eux, des autorisations permanentes de circuler, autorisations bien sûr signées par de hauts cadres de l'administration publique. Le véhicule peugeot 607 portant immatriculation W 24 RB retiré momentanément de la circulation voire confisqué

pour les besoins de la cause en est une preuve éloquente. En somme, il s'agit de la découverte d'une mascarade à grande échelle, de véritables filières de fraude organisée. C'est aussi un abus de biens sociaux au détriment du peuple béninois et de l'Etat, le pauvre Etat béninois qui n'aspire qu'à faire l'économie de ses ressources en vue de son développement harmonieux et durable. Tout indique que pour certains Béninois, le changement de mentalité tant appelé de tous les vœux en vue de soulager un tant soit peu la misère du peuple béninois et aider au décollage économique du pays n'est pas pour demain. C'est vraiment regrettable! C'est vraiment dommage ! On est même enclin à dire que pour les indélicats profiteurs et fossoyeurs de l'économie béninoise, réduire le train de vie de l'Etat n'est qu'un vain mot, une peine perdue. Pour eux, il faut profiter et profiter au maximum, sans scrupule. Le pays peut continuer à régresser, à s'appauvrir sans cesse. Tant pis. Quel débat les habite !

#### CUPIDITÉ ET ÉGOÏSME AVEUGLÉ

La présidente de la Cellule de la moralisation de la vie publique, à la suite des événements du pays et des personnes avisées ne cesse pourtant de répéter que le progrès et le développement durable du Bénin passent aussi par la sauvegarde et le respect constant du bien commun. Malheureusement, il se

trouve qu'il y a encore des hommes, des femmes, des chrétiens, des catholiques... des personnes qui, se réclamant même de la mouvance, n'hésitent pas à se mettre aux travers du combat pour la moralisation de la vie publique. Quelle conscience ont ces personnes d'elles-mêmes ? Quel amour ont ces personnes pour ce pays ? Certainement, leur cupidité sans borne les aveugle. Leur égoïsme aveugle ne leur fait miroiter que leurs intérêts personnels dénus même de tout bon sens.

#### POURQUOI S'EN PRENDRE À MADAME ANNE CICA ADJAI ?

Certains utilisateurs de véhicules administratifs tombés dans les mailles de la Cellule de la moralisation de la vie publique, loin de s'en prendre à eux-mêmes, s'attaquent maladroitement à la personne de la présidente de la Cellule de la moralisation de la vie publique, Anne Cica Adjai. Quelle maladresse de leur part ! Non ! Soyons sérieux ! Le Bénin mérite plus que ça. Et n'oublions pas que la moralisation de la vie publique, incontournable aujourd'hui, est plus qu'une question de volonté mais de détermination. Car bien menée, elle servira de base au réel décollage économique du Bénin. Aucun sacrifice ne sera donc de trop pour sa réussite. Pour ce faire, Anne Cica Adjai doit se convaincre qu'elle n'a reculé devant aucune intimidation d'où qu'elle

vienne. Le contrôle inopiné doit être poursuivi et étargé à d'autres secteurs. Toute politique de développement d'un pays a ses exigences et ses contraintes. Et n'oublions pas, le monde nous observe.

#### UN DEVOIR DE RÉSULTAT

Pour l'heure, les utilisateurs de véhicules administratifs touchés par ce contrôle inopiné, qu'ils soient de la mouvance ou non, doivent se convaincre à l'idée que l'appartenance à la mouvance n'est pas une panacée qui peut leur permettre de se livrer à toutes sortes de désordres, de malversations, d'indélicatesse, etc. Tout au contraire, ils doivent donner le bon exemple à moins d'avoir d'autres visées que celles de contribuer au développement durable du Bénin. Dans tous les cas, les cris de détresse de tel ou tel ne doivent, en aucune façon, ébranler le président de la République ni les membres de la Cellule de la moralisation de la vie publique. Ils ont plutôt un devoir de résultat. En conséquence, ils ont l'obligation de poursuivre, contre vents et marrées, la lutte de la moralisation de la vie publique. Elle sera certainement longue, éprouvante cette lutte, mais elle vaut la peine d'être menée. Ils ont aussi le devoir de se convaincre que la vie est un combat et qui marche en arrière est un mauvais soldat. L'histoire témoignera.

Alain SESSOU

La Caritas-Bénin recherche pour son projet de conseils et de suivi dans le domaine du VIH / SIDA (SEDÉKON) :

— Un(e) Coordonnateur (trice), pour garantir la gestion efficace et transparente des ressources et de la qualité des résultats du projet SEDÉKON, et sera responsable de l'organisation du travail, de la coordination technique, de la planification et du suivi évaluation des activités du projet SEDÉKON et de sa gestion quotidienne.

— Un(e) Comptable gestionnaire, pour garantir la bonne gestion financière, et comptable du projet SEDÉKON exécuté par la CARITAS et d'assurer la disponibilité et la bonne gestion des médicaments et vivres mis à la disposition du projet au profit des bénéficiaires.

— Un (e) Secrétaire de direction, responsable de la gestion du secrétariat de la coordination du projet.

Peuvent faire acte de candidature les personnes répondant aux profils suivants :

#### 1 — POSTE DE COORDONNATEUR

- Être de nationalité béninoise;
- Avoir au moins 35 ans d'âge;
- Avoir une formation universitaire en santé publique ou en sciences sociales avec une expérience dans le domaine de la santé et du sida en particulier;
- Avoir développé des compétences de management et de gestion des projets et en apporter la preuve;

## OFFRE D'EMPLOI

#### — Avoir au moins trois ans d'expérience dans le domaine du VIH / SIDA, de communication pour la santé et de la gestion de programmes;

— Avoir d'expérience confirmée dans la supervision du personnel;

— Avoir de solides connaissances en informatiques;

— Avoir le permis de conduire catégorie B;

— Être disponible à voyager le tiers de son temps sur le terrain;

— Épouser la philosophie de l'Eglise catholique en matière de lutte contre le SIDA et de politique de population;

— Avoir un sens aigu de la confidentialité;

— Être disponible immédiatement.

#### 2 — POSTE DE COMPTABLE GESTIONNAIRE

— Être de nationalité béninoise;

— Avoir au moins trente ans d'âge;

— Avoir une formation universitaire (BAC +4) en comptabilité et gestion ou un diplôme de technicien supérieur en comptabilité-gestion ( DUT ) ou tout diplôme équivalent;

— Avoir au moins trois ans d'expérience dans la tenue de la comptabilité des projets avec le référentiel SYSCOA;

— Avoir une bonne capacité de communication interpersonnelle;

— Maîtriser les systèmes de gestion des stocks;

— Avoir une parfaite maîtrise de l'outil informatique;

— Avoir un sens aigu de la confidentialité;

— Être immédiatement disponible.

#### 3 — POSTE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION

— Être de nationalité béninoise;

— Avoir au moins 25 ans d'âge;

— Avoir un BAC G1 ou un BTS Secrétariat ou tout autre diplôme jugé équivalent;

— Avoir au moins 2 ans d'expérience dans la tenue de secrétariat de direction;

— Être de bonne moralité;

— Avoir un sens élevé de la discréetion;

— Être courtois;

— Avoir la maîtrise de l'outil informatique : rapidité - organisation;

— La maîtrise de l'anglais serait un atout.

NB. Le détail de la description de ces postes peut être retiré au siège de la CARITAS-Bénin au PK 16, DJEFFA, route de Porto-Novo

#### 4 — DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

— Une lettre de motivation adressée au président de la CARITAS Bénin avec l'adresse complète du candidat;

— Un curriculum vitae détaillé;

— Une attestation et les preuves des expériences demandées;

— Les copies certifiées conformes des diplômes;

— Un dossier judiciaire datant de moins de trois mois.

#### 5 — DÉPÔT DES DOSSIERS

Les dossiers sous plis fermés avec la mention « Recrutement SEDÉKON » doivent être déposés au plus tard le jeudi 19 septembre 2002 à 12 h 00 au siège de la CARITAS-Bénin PK16, DJEFFA, route de Porto-Novo Tel ( 229 ) 21-00-80 ou parvenir à l'adresse postale: 04 BP 1213 Cadjéhoun, Cotonou.

Seuls les candidats présélectionnés sur dossiers seront contactés.

Le président